

Mali - Union Africaine : Moussa Faki Mahamat reçu par Assimi Goita

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 01 FEVRIER 2023

1276

Malikilé

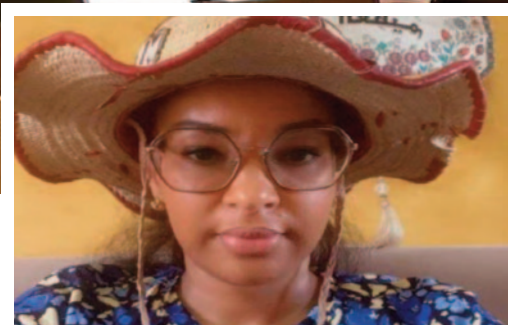
www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Aminata Dicko aux Nations-Unies

La grosse arnaque !



Conseil d'administration du CNIA : Des résultats tangibles malgré les difficultés



Arrestation de deux enseignants à DONYASO : Le SNEC exige leur libération immédiate !



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

31 Janv.
2023

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

233

Nouveaux cas confirmés

03

Nouveaux guéris

00

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

639 473 Vaccinations incomplètes

2 891 096 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

32 783

Guéris

31 957

Décès

743

dont 03 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.12



P.18



P.22



/ Une /



Aminata Dicko aux Nations-Unies : La grosse arnaque !

P.5

/ Brèves /



Arrestation de deux enseignants à DONYASO : Le SNEC exige leur libération immédiate !

P.11

Accord d'Alger : Bamako décline la proposition algérienne d'une réunion en « terrain neutre »

P.12

Élection présidentielle : Une candidature du colonel Goïta fait débat

P.12

APDP : Dr Mamoudou Samassékou élu président

P.12

OGOBAGNA : La cohésion sociale et le vivre ensemble restent un défi

P.13

Défense et sécurité : De nouveaux équipements pour l'armée de l'air

P.13

Relance du trafic ferroviaire : Des pièces de rechange des locomotives maliennes bientôt acheminées à Bamako !

P.14

/ Actualité /



Conseil d'administration du CNIA : Des résultats tangibles malgré les difficultés

P.16

Mali - Union Africaine : Moussa Faki Mahamat reçu par Assimi Goïta

P.17

Rapport trimestriel du secrétaire général de l'ONU sur la situation au Mali :

Les autorités de la transition réagissent

P.18

Mécanisme de gestion du système de suivi-évaluation du DNSA : La touche de la SOFRECO

P.20

/ Politique /



D'un régime présidentiel fort à un régime institutionnel solide : Telle devrait être la nouvelle orientation de la loi fondamentale du Mali

P.22

Moulaye Ahmed Boubacar, président du PMTR : « Nous sommes arrivés au bon moment ... »

P.32

/ Culture & société /



Journée culturelle du CENOU : Plusieurs agents récompensés

P.33

/ International /



Burkina Faso : La France rappelle son ambassadeur et retire ses troupes

P.35

PDCI-RDA : Le Secrétariat Exécutif invite les membres statutaires à la mobilisation pour le congrès extraordinaire de mars prochain (Déclaration)

P.36

/ Sport /



Qui a fait une belle carrière entre Anelka et Drogba ? Les chiffres mettent fin au débat !

P.37

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



Malikilé

VOUS SOUHAITE
UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE

2023



HAPPY NEW YEAR





Aminata Dicko aux Nations- Unies

La grosse arnaque!

Dans ce communiqué, le CNSCM a rappelé qu'il suit et continue de suivre avec un grand intérêt l'évolution de la situation politique et sécuritaire du Mali aussi



Dans un communiqué publié le 30 janvier 2023, le Conseil National de la Société a informé l'opinion nationale et internationale que la personne qui a parlé comme membre de la Société Civile du Mali à la réunion du Conseil de Sécurité des Nations Unies n'est associée, ni de près ni de loin au Conseil National de la Société Civile du Mali ; et que ses propos n'engagent que sa personne et son association et non la Société Civile du Mali.

bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Mali. « A ces occasions et chaque fois de besoin, le Conseil National de la Société civile du Mali se donne le devoir en tant que creuset des Organisations de la Société Civile du Mali d'attirer l'attention des autorités de la transition

au Mali sur la situation très fragile du pays et le besoin de sursaut de l'ensemble des maliennes et des maliens pour mettre le Mali au-dessus de toute instrumentalisation et sauver la patrie », a précisé le document. En effet, le Conseil National de la Société Ci-

vile du Mali a rappelé sa mission tout en précisant que la personne qui a parlé en son nom au cours de la réunion n'est ni associé de près ni de loin à son organisation. « **Aujourd'hui, le Conseil National de la Société Civile du Mali fidèle à sa mission de veille citoyenne est dans l'obligation d'informer l'opinion nationale, internationale et de prendre le peuple malien à témoin que la personne qui a parlé comme membre de la Société Civile du Mali à la réunion du Conseil de Sécurité des Nations Unies n'est associée ni de près ni de loin au Conseil National de la Société Civile du Mali et que ses propos n'engagent que sa personne et son association et non la Société Civile du Mali** », a indiqué le CNSC dans le communiqué.

« **Comme l'atteste le panel organisé le jeudi 26 janvier 2023 par le Consortium d'Organisations de la Société Civile suivi d'un point de presse sur les enjeux et défis liés à l'organisation des Elections générales au Mali, le CNSC pense que c'est le moment de saluer le renforcement des moyens d'actions et des capacités des Forces Armées Maliennes pour la restauration de la souveraineté natio-**



nale en y incluant un plan de retour de l'administration et des services sociaux de base » stipule le document .

Par ailleurs, le Conseil National de la Société Civile, estimant que la transition est une période charnière pour rassembler l'ensemble des filles et fils de la nation et apaiser le climat, a lancé un appel à toutes les organisa-

tions de la Société Civile à un devoir de responsabilité et de retenue face à la situation très fragile de notre pays et que les défis à porter aux autorités de la transition par la Société Civile se règlent au Mali entre les maliennes et les maliens, en toute franchise.

■ Maffenin Diarra



■ Primature du Mali



Les membres de l'AIGE reçus à la Primature Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Dr.Choguel Kokalla Maïga a reçu, ce mardi 31 janvier 2023, le Collège de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE) conduite par son Président M.Moustapha Cissé « L'AIGE est votre instrument, un outil auquel vous avez toujours cru Monsieur le Premier ministre » a déclaré le Président de l'AIGE. Les hommes et femmes qui la composent vous remercient de la confiance placée en eux par les plus Hautes Autorités du Pays a-t-il ajouté. Me Cisse a informé le Premier ministre de l'installation des membres de l'AIGE dans son nouveau siège et de l'adoption de plusieurs textes, dont le règlement intérieur de la structure. « Votre Institution est l'une des plus importantes en République du Mali, de votre décision dépendra la crédibilité des élections et la survie de notre Nation » a ajouté le Chef du Gouvernement. Le Chef de l'administration a assuré ses hôtes que le soutien de l'Etat ne leur fera pas défaut, « nous ne ménagerons aucun effort pour que vous puissiez travailler dans les meilleures conditions » a-t-il conclu. CCRP/Primature



"J'ai quitté chez moi, je suis venu chez moi..." ainsi s'est exprimé le Premier ministre Burkinabé à son arrivée à Bamako. Le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga a accueilli, ce mardi 31

janvier 2022, à l'aéroport international Président Modibo Keita Senou, son homologue et frère du Burkina Faso, M. Apollinaire Joachim Kyelem de Tambela. C'était en présence des membres du Gouvernement et des Autorités administratives de Bamako.

Le Premier ministre Burkinabé est porteur d'un message de S.E. le Capitaine Ibrahim Traoré, Président de la Transition du Burkina Faso, à son frère S.E. le Colonel Assimi GOÏTA.

Le Premier ministre du Faso nourrissait déjà l'espoir de venir au Mali qui selon lui fait la fierté de toute l'Afrique depuis l'avènement au pouvoir de S.E. le Colonel Assimi Goïta.

Ce que nos devanciers n'ont pas pu faire poursuit le Premier ministre du Faso nous n'avons pas le droit de ne pas le faire ou du moins de le tenter.

L'opportunité de cette visite a été par ailleurs offerte par le marcheur Ibrahim Cissé qui a effectué le trajet Bamako-Ouagadougou, les drapeaux Burkinabé et Malien à la main et appelé les deux pays à la Fédération.

Cet acte ne sera pas sans suite dira M. Apollinaire Joachim Kyelem de Kambela. Au cours de son séjour de 48 heures, le Premier ministre Burkinabé aura l'occasion d'échanger largement avec son homologue malien et le ministre des Affaires Étrangères du Mali, M.Abdoulaye Diop qui sont des Panafricanistes convaincus a-t-il conclu. CCRP/Primature



■ Renouveau FM/TV



#Bankass : Deux morts et des animaux emportés

Une attaque qui a eu lieu le 29 janvier 2023 dans le village de Tély, cercle de Bankass, a fait un mort, et des animaux ont été emportés.

A 22 heures du même jour, une autre personne a trouvé la mort à Warampa, toujours dans le cercle de Bankass, suite à une autre attaque. Selon les autorités locales, ces attaques ont entraîné des déplacements de populations aggravant du coup l'insécurité alimentaire dans la zone en question.



■ Soumaïla Sagara



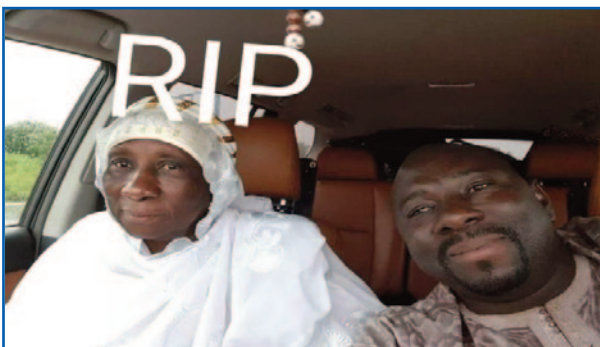
L'adhésion de ces deux militants ardents du cadre des partis politiques à la commission de finalisation de l'avant projet de la nouvelle constitution me donne de l'insomnie. D'aucuns pensent que c'est habituel chez certains politiciens, mais surprenant chez d'autres. La roue de l'histoire continue .



■ Mory Samake



C'est avec amertume et grande tristesse que je vous annonce le rappel à dieu de ma très chère mère Adja Sira Kamissoko dite Mah les cérémonies funéraires feront l'objet d'un communiqué ultérieur que son âme repose en paix Dieu est grand



■ RAP IVOIRE



important au monde que les bonnes petites choses du quotidien Bamako Flow



Ligue Islamique Mondiale

1 m · ⚙

Partout dans le monde, la #LIM construit des ponts entre les peuples conformément aux valeurs de l' #islam : humanisme, compréhension, amitié et fraternité entre toutes les religions.



■ Boubacar Diarra



Allah akbar la presse en deuil notre consœur Awoye Traore animatrice technicienne de la radio FR3 nous a quitté aujourd'hui, je me souviens à chaque que tu veux faire quelque chose tu demande mon avis mes conseils une femme brave et courageuse, dort en paix ma sœur que la terre te soit légère pour toujours.



■ Ben Ibrahim



Après Marimatia Diarra, Assaridi, Diarrasouba bienvenue Amadou koita, le goût est fort. J'avoue

■ Ibrahima Boubacar Yoro Maiga



Es ce que les procureurs ne sont pas devenus des avocats de Toumba ? #Affaire28Sep

■ LE RÉSUMÉ



Mali : la production industrielle d'or a augmenté de 4 % pour atteindre 66,2 tonnes en 2022. Agence ecofin

■ Serge Daniel



#Mali-Nord/D'après mes informations, une délégation composée de diplomates européens, de la Médiation internationale, et du C de suivi de l'A se rendra mercredi 1 er Fév dans la ville malienne de Kidal aux mains des Ex-rebelles. Objectif? Tenter de relancer le processus de paix.

■ Mohamed Bazoum



Le Mena s'est incliné aux portes de la finale face au pays organisateur. Cette sélection a fait la fierté de notre pays durant ce #CHAN2023. Bravo aux joueurs, au coach, au staff et aux supporters. Nous venons de prendre un grand rendez-vous avec l'avenir. #MB

■ Molare



A 19 h je me suis rendu dans les nouveaux locaux de Jonathan Morrison pour lui apporter tout mon soutien. Félicitations à lui pour l'ouverture de ces locaux



■ Gouvernement du Mali



Audience accordée au Président de la Commission de l'Union africaine

Le Président de la Transition, SE le Colonel Assimi GOÏTA, Chef de l'État, a accordé une audience, ce mardi 31 janvier 2023, à Moussa Faki MAHAMAT, Président en exercice de la Commission de l'Union Africaine (UA), en visite de travail de 72 heures au Mali.

À sa sortie d'audience, S.E. Moussa Faki MAHAMAT a précisé qu'il est au Mali pour la troisième fois consécutive en vue de s'enquérir de la situation de ce pays depuis le début de la Transition. Il a rappelé qu'avec la « CEDEAO et les Nations Unies et en présence du Nigeria et le Ghana », l'Union africaine a mis en place le Comité local de suivi de la Transition auquel il a rendu hommage pour le travail remarquable qu'il a accompli.

« Nous sommes venus aujourd'hui faire le point avec les autorités de la Transition sur les étapes franchies et nous sommes heureux de constater que des progrès réels ont été accomplis par la transition malienne », s'est réjoui le Président de la Commission de l'UA, en fin de mission en République du Mali. Selon ses précisions, cette audience a été l'occasion de réaffirmer le soutien de l'Union africaine « au succès de la transition et notre désir ardent de voir la solidarité africaine s'exprimer en faveur de ce pays ». SE. Moussa Faki MAHAMAT dit repartir du Mali rassuré.

Madouwa Prestige

Organic Herbal Teas



Tisane Madouwa

SCAN FOR INFO



Pour Femme / For Women

Tisane Damou

Lutte contre la sècheresse vaginale, infections urinaires donne une odeur fraiche / Revered by African Community for reducing urinary track infections, promoting natural vaginal moisture and neutralizing undesirable oders.

Ingredients: Nep nep & gongoli, gloue de gerofle, et plante secrète / nep nep & gongoli, cloves, miscellaneous herbs native to Mali, Africa.



20 tea bags / 100% natural

New York - USA : +1347 538 6505 / Mali - Africa : +223 95 36 37 22

Email : madouwa2019@gmail.com - Site : madouwaprestige.com

Arrestation de deux enseignants à DONYASO : Le SNEC exige leur libération immédiate !



Le syndicat national de l'éducation et de la culture (SNEC) a réagi à l'arrestation musclée des deux enseignants membres, le jeudi 26 janvier 2023 à l'école communautaire DONYASO au quartier Sibiribougou de Senou CAP de Senou à sur la Rive droite du District de Bamako. L'organisation syndicale a qualifié cette arrestation d' «inhumaine, musclée et barbare».

Depuis jeudi dernier, deux enseignants de l'école communautaire DONYASO croupissent à la maison centrale de Bamako. Le premier, Etienne Kodio, en pleine composition de lecture en classe de 5ème année, a été arrêté, arme pointée en face et menotté par les agents de la Brigade Territoriale de la gendarmerie de Senou devant les élèves. Quant au second, du nom de Adama T. Daou, enseignant en charge de la 4ème année de la même école, il s'est rendu à la gendarmerie accompagnée par son DCAP. Les deux camarades ont été conduits à la maison centrale de Bamako.

Face à cette démarche peu orthodoxe, le BEN/SNEC rappelle que l'article 7 du chapitre III de l'arrêté 10/0689/MEALN-SG du 11/mars/2010 portant règlement intérieur de l'école stipule que : « **Le domaine scolaire est inviolable. Nul n'a le droit de troubler la quiétude de l'école. Les locaux et dépendances ne peuvent être utilisés sans l'autorisation préalable du chef d'établissement** ».

Conscients que nul n'est au-dessus de la loi et que personne ne peut se soustraire de l'action judiciaire, « **le BEN/SNEC condamne avec la dernière énergie ce comportement inhumain et barbare et invite les autorités à prendre toutes les dispositions nécessaires sans délai pour la libération des détenus** ».

Par ailleurs, le BEN/SNEC met en garde contre toute tentative de récupération des écoles communautaires en écoles privées.

Selon ledit communiqué, l'histoire tourne autour d'une tentative de récupération de l'école communautaire DONYASO au profit d'une école privée par une tierce personne. C'est pourquoi, le BEN/SNEC rappelle que cette école communautaire a été transformée en école publique par la décision N°2022-0002663/MEN-SG du 14 novembre 2022.

Rappelons que cette situation a provoqué la cessation de cours dans



Institut National de Prévoyance Sociale
(INPS)

SERVICE AMO

Contacts: 63 25 18 84 / 20 22 04 08

COMMUNIQUE

A L'INTENTION DES ASSURÉS AMO DE L'INPS

La Direction générale de l'INPS porte à la connaissance de tous les assurés enrôlés à l'AMO d'Octobre à Décembre 2022, dans les centres déconcentrés de l'INPS (Communes I, II, III, IV, V, VI et du SAMO) que les cartes biométriques AMO sont disponibles pour retrait dans les agences principales des communes de Bamako et du SAMO de l'INPS.

La Direction générale de l'INPS compte sur la bonne compréhension de toutes et de tous.

Bamako le 30 Janvier 2023

Directeur général PO
Centre de service AMO-INPS

Dr Diarra Fatoumata Sira NIAMBELE

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp: 70 442223 / Email: ampikile@gmail.com

Site: www.malikile.com

cette école le lundi dernier afin de réclamer la libération des deux enseignants déposés à la maison d'arrêt.

Binadjan Dombia



APDP : Dr Mamoudou Samassékou élu président



Après la cérémonie de prestation de serment des quinze nouveaux commissaires de l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel tenue devant la Cour Suprême, Dr Mamoudou SAMASSEKOU, professeur de droit privé, a été élu, le 23 janvier 2023, à la tête de ladite Autorité. Ainsi, le lendemain, la passation de service a eu lieu entre le président sortant M. Oumarou AG Mohamed Ibrahim HAIDARA et l'entrant Dr SAMASSEKOU.

Le nouveau bureau de l'APDP devra relever le défi de la protection des données personnelles et de la vie privée des personnes vivant sur le sol malien dans un contexte marqué par l'évolution de notre société vers le tout numérique avec son corollaire de collecte et de traitements massifs des données sans compter les dérives sur les réseaux sociaux.

A cet égard, la loi N°2013-015 du 21 mai 2013 modifiée dispose dans son article 31 que l'APDP a pour missions d'informer toutes les personnes concernées et tous les responsables de traitements de leurs droits et obligations, de réguler et contrôler les traitements de données et de sanctionner éventuellement les manquements à la loi.

Pour remplir ses missions, l'APDP est dotée d'un organe délibérant de 15 commissaires désignés pour un mandat de 7 ans et d'un secrétariat général.

Par Abdoulaye OUATTARA / Source : Info Matin

Élection présidentielle : Une candidature du colonel Goïta fait débat

On en parle beaucoup dans des lieux, les espaces de rencontre et même dans des salons. Le président Assimi Goïta serait candidat à l'élection présidentielle à venir. Le nouveau fait souvent des débats intenses dans des lieux de rencontre sur un pour et un contre. Au-delà de nos frontières, on en parlerait aussi beaucoup. Mais, c'est la formule et l'acceptation par la communauté internationale qui serait l'inquiétude. D'aucuns pensent qu'il suffit pour lui de démissionner de son poste de président. D'autres trouvent que cela serait une énième violation de la charte de la transition édictée par les colonels eux-mêmes.

Accord d'Alger : Bamako décline la proposition algérienne d'une réunion en « terrain neutre »



Réclamée par les ex-rebelles du Nord, l'option d'une réunion des parties prenantes de l'accord de paix à Alger vient d'être rejetée par le Mali. Et ce, malgré le lobbying algérien.

Le ministre algérien des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, et son homologue malien, Abdoulaye Diop, à Bamako, le 10 janvier 2023. © Présidence de la République Mali

Alors que l'Accord de paix et de réconciliation, dit accord d'Alger, semble plus fragilisé que jamais, la médiation algérienne s'est intensifiée ces dernières semaines. En déplacement à Bamako le 9 janvier, le ministre des Affaires étrangères algérien, Ramtane Lamamra, était accompagné de l'ambassadeur d'Algérie au Mali, El-Haoues Riache, ainsi que de l'ambassadeur Boudjemaa Delmi, l'homme qu'Alger a chargé du dossier malien.

JA



Pour certains, il serait inadmissible que le président de la transition soit candidat. D'ores et déjà, certaines personnes seraient en train de travailler pour baliser le terrain et trouver la formule. En tout état de cause, si tout est avéré, c'est un autre débat qui risque de faire la chronique de l'actualité.

La Rédaction / Source : Le Challenger

OGOAGNA : La cohésion sociale et le vivre ensemble restent un défi



Ces deux sujets sont aussi au cœur du festival Ogoagna, qui se tient à Bamako. La commission d'organisation du festival affirme que l'impact de ce cadre sur la cohésion sociale est perceptible sur les plans culturel et économique.

Le festival Ogoagna promeut le dialogue entre les communautés et valorise la diversité culturelle au Mali. Cette rencontre culturelle permet aux communautés de résister à travers leurs savoir-faire et résoudre les conflits par le dialogue, affirment ses organisateurs. « Toutes les communautés ont aujourd'hui une grande fierté de porter les habits qui sont les leurs. Donc, de consommer malien », dit avec joie Adegné Togo. « Vous voyez ici toutes les communautés maliennes qui sont présentes, chacun se retrouve en train de creuser ses racines », estime-t-il. Selon lui, « en fonction de ces différents échanges, il y a l'interpénétration culturelle pour l'apaisement du Mali ».

La culture, vecteur d'union

C'est la communauté Bwa qui était à l'honneur du festival mercredi 25 janvier 2023 à travers une soirée culturelle de cohésion sociale. Pour le représentant de cette communauté, Jean Martin Dakouo, la culture est un vecteur de cohésion et d'union au Mali.

« Il est temps pour nous de nous aimer. Aimer sa culture, c'est s'aimer soi-même. Et comment pouvons-nous redonner de l'amour si nous ne nous aimons pas ? », s'interroge M. Dakouo.

Lire aussi : Ogoagna : un rendez-vous pour solidifier les liens culturels

A noter que cette année, l'invité d'honneur du festival est la communauté Kel Tamasheq. Sidy Ahmed Ag Ahmed est un artisan venu de Kidal pour participer au festival Ogoagna une 4ème fois. Selon lui, les maliens sont condamnés à s'entendre pour vivre en paix.

« Les dogons sont nos cousins », affirme Sidi Ahmed. Il poursuit en indiquant qu'« ils sont venus pour exposer leurs objets d'art ». « On est tous des maliens de Kayes à Kidal. On cherche la paix, c'est ça notre objectif », conclut-il.

De son côté, Ousmane Sarré de Tapita Pulaku estime que cet événement a joué un rôle prépondérant dans le rapprochement entre peuhl et Dogon. « Grâce à Ogoagna le tissu social effrité entre les deux communautés est en train d'être recousu », soutient-il.

Source : Studio Tamani

Défense et sécurité : De nouveaux équipements pour l'armée de l'air



Le président de la transition, chef de l'Etat, chef suprême des armées, colonel Assimi Goïta, a remis un important lot d'avions de chasse et d'hélicoptères au chef d'état-major de l'armée de l'air, le général de Brigade Aliou Boi Diarra, à la veille du 62ème anniversaire de la fête de l'armée malienne.

Le lot était composé d'avions de chasse et d'appui feu de type Soukhoï 25, d'avions d'attaque et d'entraînement avancé de type Albatros L39 et d'hélicoptères de combat Mi-8. C'était en présence du ministre de la Défense et des Anciens Combattants, le colonel Sadio Camara, des chefs d'état-major et directeurs de services des armées et de l'ambassadeur de la Russie au Mali, Igor Gromyko.

« Ces les nouveaux aéronefs, de conception russe, réceptionnés sont adaptés aux réalités géographiques et à la rigueur climatique du Mali. Je suis le plus heureux des chefs d'état-major », s'est réjoui le chef d'état-major général de l'Armée de l'air.

Pour lui, la cérémonie d'aujourd'hui est historique, tant par la nature, la qualité que par le volume de ce que vous nous remettez, dont nous n'exposerons ici qu'une partie, le reste étant bien-sûr engagé en opération au moment où se tient cette cérémonie », a déclaré le colonel Sadio Camara, ministre de la Défense et des Anciens Combattants du Mali.

Il pense que les forces de défense et de sécurité du Mali, de nouveau debout et autonomes, inspirent désormais le respect et présentent une image positive du Mali à tous les partenaires, n'en déplaise aux nostalgiques d'un ordre révolu qui voulaient que cette vaillante armée reste confinée à un rôle d'éternel assisté.

« La volonté de moderniser et d'équiper notre armée n'est pas uniquement liée à la crise sécuritaire. Mais elle répond avant tout à un besoin fondamental, sans lequel aucune entreprise initiée par le Mali ne saurait prétendre au succès. Assurer la sécurité de sa population n'est pas un luxe, mais une nécessité », martèle le ministre de la Défense.

Adama DAO / Source : Tjikan

Relance du trafic ferroviaire : Des pièces de rechange des locomotives maliennes bientôt acheminées à Bamako !

Madame le ministre des transports et des infrastructures, à la tête d'une délégation, séjourne à Dakar au Sénégal pour une visite de travail.

Cette visite est relative aux modalités de récupération des pièces de rechange pour les locomotives maliennes (CC2205 et CC2207). Après une séance de travail qui s'est déroulée dans une ambiance cordiale, le Ministre DEMBÉLÉ Madina SISSOKO et son homologue du Sénégal, Monsieur Mansour FAYE, ont effectué une visite d'inspection des pièces de rechange à Diarniadio et à Thies.

Ils ont pu voir de visu ces matériels essentiels à la reprise du trafic ferroviaire entre Bamako et Kayes.

Ouf de soulagement !

A l'issue de la visite, les techniciens cheminots du Mali et du Sénégal ont fait le tri des pièces de rechange destinées aux locomotives maliennes. Dénouement heureux pour ce processus qui peinait depuis



plus de 4 ans. Le leadership et le pragmatisme de Madame le Ministre des Transports et des Infrastructures a pesé positivement dans la relance.

L'issue heureuse de ce processus d'acquisition va consolider la relance définitive du trafic ferroviaire (Bamako-Kayes) qui était adossée à la disponibilité des pièces de rechange.

Cellule Communication du Ministère des Transports et des Infrastructures !

COMMERCIAUX

MAD Sécurité est une société de Gardiennage recrute vingt-cinq (25) Commerciaux



PROFIL DU CANDIDAT

- Etre motorisé
- Avoir au minimum bac+2

Les candidats intéressés peuvent déposer leur dossier de candidature comportant (CV, et demande d'emploi) au siège de la société à Bougouba face Soterco

Tél: 61 75 00 52 // 71 67 19 90





Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : Quelles sont les relations de collaboration entre l'OCLEI et les autres structures ?

Le décret n°2015-0719/P-RM du 9 novembre 2015 portant organisation et modalités de fonctionnement de l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite, en son chapitre IV, articles 25, 26, 27, 28, 29 et 30, définit les relations de l'OCLEI avec les structures de contrôle et autres acteurs.

Article 25 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite reçoit, à sa demande, tous les rapports d'activités et d'audits des structures de contrôle et de supervision, et toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les officiers de police judiciaire, nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Article 26 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite peut également demander aux administrations, institutions et organismes publics ou privés ou à toute personne physique ou morale de lui communiquer tout document ou information qu'il juge utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

Article 27 : Les autres structures saisies sont tenues de déférer à toutes les injonctions ou instructions émanant de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite dans le cadre de

la prévention et de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 28 : Tout refus délibéré de communiquer ou de mettre à disposition les éléments d'informations ou les documents requis constitue une infraction d'entrave à la justice.

Article 29 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite peut demander aux structures de contrôle, de détection ou de répression, des audits ou enquêtes dans leurs secteurs d'activités.

Article 30 : Il peut procéder ou faire procéder, auprès de toutes personnes ou structures, publiques ou privées, à des opérations d'investigations pour les faits susceptibles de constituer un acte d'enrichissement illicite.

Conseil d'administration du CNIA : Des résultats tangibles malgré les difficultés

Le ministre du Développement Rural, Modibo Keita, a présidé, le mardi 31 janvier 2023, la 7ème Session Ordinaire du Conseil d'Administration du Centre National de l'Insémination Artificielle Animale (CNIA). Il ressort de cette session que le budget 2022 du CNIA a été exécuté à hauteur de 325 670 513 FCFA, sur une dotation budgétaire de 325 771 978 FCFA, soit un taux d'exécution de 99,96% ; des acquis incontestables malgré les difficultés liées aux phénomènes exogènes.

Les administrateurs du conseil d'administration se sont penchés sur le rapport d'activités de 2022, le programme d'exécution technique et financier de 2022, du projet de budget 2023, le rapport de la mise en œuvre des conventions signées entre le CNIA et ses partenaires, le rapport annuel de performance 2022 et budget 2023 et du projet de contrat de Performance 2023. Tels étaient les principaux points inscrits à l'ordre du jour de la 7ème session ordinaire du CA du CNIA.

Faudrait-il rappeler que le CNIA a pour objectifs, entre autres, de rendre les services de l'insémination artificielle accessibles au plus grand nombre d'éleveurs, d'organiser les éleveurs autour des programmes d'amélioration génétique, de productions (lait et viande) et de conservation des vaches autochtones, d'améliorer la production laitière des vaches par la sélection et le croisement, d'améliorer le revenu des producteurs par l'augmentation de la production de lait et de viande, et de réduire la facture d'importation du lait.

Dans son intervention, le directeur général du CNIA, le Pr Diakaridia Traoré a évoqué que le CNIA a adopté cette biotechnologie pour l'amélioration des productions animales. « **De 2015 à nos jours, nous avons pu inséminer plus de 70 000 vaches et cela a conduit à la naissance des produits qui sont actuellement en production laitière sur une bonne partie du territoire malien. L'utilisation de cet outil a permis d'accroître, la production du lait. Cette stratégie a également contribué à la mise en place des unités de collecte de lait, et le lait est aujourd'hui un peu disponible partout** », a-t-il dit. Et de poursuivre que malgré le contexte socio-économique et politique difficile du Mali, le CNIA à travers les stratégies mises en place est parvenu à surmonter les difficultés, et c'est ce qui lui a permis d'inséminer plus de 11 000 vaches correspondant à 62% des pré-



visions.

Pour sa part, le ministre du Développement Rural, Modibo Keita, indique que l'insémination artificielle est sans nul doute aujourd'hui l'outil privilégié pour l'amélioration des aptitudes de production des races animales et aussi la préservation et la conservation des races locales. Cela est aujourd'hui un passage incontournable dans la politique de développement du secteur rural assignée au gouvernement sous l'impulsion du président de la transition et le Premier ministre. La sécurité alimentaire et nutritionnelle et la lutte contre la pauvreté dans le monde rural ne peuvent s'obtenir en pratiquant toujours les méthodes qui ont existé depuis la nuit des temps. « **La diffusion à grande échelle de l'insémination artificielle à travers la mise en place des unités de diffusion dans les bassins laitiers, a permis au CNIA de réaliser de 2015 à 2022, plus de 70 000 inséminations chez les bovins avec plus de 30 000 croisés nés de ces opérations. Ces actions ont permis d'améliorer le rendement laitier des races locales à travers le croisement avec des races exotiques et**

d'augmenter l'offre de lait dans les périurbains de nos villes. Avec l'accompagnement des différents projets partenaires, tels que le Projet d'Appui au Développement de l'Élevage au Mali (PADEL-M), le CNIA s'est doté d'équipements de production et de stockage d'azote liquide, de kits d'insémination et de moyens roulants, indispensables pour les activités de diffusion sur le terrain », a-t-il soutenu.

Soucieux du devenir du CNIA, le ministre du Développement Rural a mis en relief les nombreuses difficultés auxquelles la structure a été confrontée au cours de l'année 2022. Ces difficultés sont entre autres: l'insuffisance de financement pour mener à bien le suivi sur le terrain, l'insuffisance de produits de synchronisation pour les programmes d'inséminations, le retard dans la construction des infrastructures de collecte de sperme et de production de semences des races bovines locales dans le cadre de la conservation.

■ Ibrahim Sanogo

Mali - Union Africaine :

Moussa Faki Mahamat reçu par Assimi Goïta

Le Président de la Transition, le Colonel Assimi Goïta, Chef de l'État, a accordé une audience, hier mardi 31 janvier 2023, à Moussa Faki Mahamat, Président en exercice de la Commission de l'Union Africaine (UA), en visite de travail de 72 heures au Mali. Avant cette rencontre, l'émissaire de l'Union Africaine avait été reçu par le Premier ministre, Choguel Kokalla Maïga lundi 30 Janvier 2023.



A la tête d'une délégation de l'Organisation panafricaine, le Président de la Commission est venu écouter, échanger avec les Autorités de la Transition afin de mieux comprendre et faire face ensemble aux défis.

À sa sortie d'audience, Moussa Faki Mahamat a précisé qu'il est au Mali pour la troisième fois consécutive en vue de s'enquérir de la situation de ce pays depuis le début de la Transition. Il a rappelé qu'avec la « **CEDEAO et les Nations Unies et en présence du Nigeria et le Ghana** », l'Union africaine a mis en place le Comité local de suivi de la Transition auquel il a rendu hommage pour le travail remarquable accompli.

« **Nous sommes venus aujourd'hui faire le point avec les autorités de la Transition sur les étapes franchies et nous sommes heureux de constater que des progrès réels ont été accomplis par la Transition malienne** », s'est réjoui le Président de la Commission de l'UA, en fin de mission en République du Mali. Selon ses précisions, cette audience a été l'occasion de réaffirmer le soutien de l'Union africaine « **au succès de la**

transition et notre désir ardent de voir la solidarité africaine s'exprimer en faveur de ce pays ». M. Moussa Faki Mahamat dit repartir du Mali rassuré.

A la veille, le Premier ministre avait apprécié cette démarche à sa juste valeur. Choguel Kokalla Maïga a une fois de plus tenu à expliquer à la délégation de l'Union Africaine, la spécificité de la Transition malienne issue de la volonté du peuple après plusieurs mois d'insurrection, avant de faire le point de l'évolution du processus.

Le Chef du gouvernement a souligné les efforts importants qui sont déployés pour assurer la sécurité des populations et de leurs biens, sans laquelle aucune autre avancée n'est possible. Ces efforts ont permis aujourd'hui d'inverser la tendance au point que la peur a changé de camp.

Le Premier ministre a également informé la délégation de l'Union Africaine des réformes en cours afin de réunir les conditions de stabilité à l'issue des échéances programmées.

« **C'est dans cet esprit que le Président de la transition a mis en place, le 27 janvier 2023, la Commission chargée de la**

finalisation du projet de nouvelle constitution qui sera soumis à referendum. Dans le même esprit, notre pays s'est doté d'une nouvelle loi électorale en 2022 et a procédé, tout récemment, à la mise en place de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE)», précise Dr. Choguel Kokalla Maïga, Premier ministre, Chef du Gouvernement à l'occasion de la rencontre entre le Gouvernement et le Président de la Commission de l'Union Africaine.

« **Le Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger a reçu pour mandat, au terme des Assises Nationales de la Refondation (ANR), de refonder l'Etat, de créer les conditions d'une gouvernance future, vertueuse, susceptible de mettre fin aux crises cycliques et à l'instabilité, à travers des réformes substantielles aux plans politiques et institutionnels** », a ajouté Dr. Choguel.

La résolution durable de la crise qui affecte notre pays depuis plusieurs années nécessite un changement de paradigme. C'est pourquoi la Transition dans notre pays ne saurait se résumer à une question d'élection et d'alternance au sommet de l'Etat. Pendant 30 ans, nous avons organisé des élections, et pourtant depuis trois décennies notre pays n'a jamais été aussi instable.

Le Chef du gouvernement a cité entre autres : le projet de rédaction de la nouvelle constitution, la nouvelle loi électorale, la mise en place de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections, celle du Comité de Suivi des Recommandations des Assises Nationales de la Refondation.

Le Premier ministre a rappelé les trois principes qui gouvernent les actions de la Transition, chers au Président de la Transition le Colonel Assimi Goïta, à savoir : Le respect de la souveraineté, le respect du choix des partenaires stratégiques et surtout la prise en compte des intérêts du peuple malien.

Le retour des services sociaux de base et des déplacés se poursuit ainsi que la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, issu du processus d'Alger.

A la fin de l'entretien, tous ces efforts ont été salués par le Président de la Commission, qui a rassuré que l'appui de l'Union Africaine ne fera pas défaut.

■ Binadjan Dumbia

Rapport trimestriel du secrétaire général de l'ONU sur la situation au Mali : **Les autorités de la transition réagissent**

Le Gouvernement du Mali a produit, le mercredi 25 janvier, un Mémorandum en réaction au rapport trimestriel du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Mali, couvrant la période du 04 octobre au 29 décembre 2022. Dans le document, le Gouvernement du Mali dit saluer l'approche du Secrétaire général qui, dit-il, « en reconnaissant les défis qui jalonnent le processus de paix, met en avant les progrès réalisés par les autorités de la transition aux plans politique, sécuritaire, institutionnel, des droits de l'homme ainsi que dans la mise en œuvre de l'Accord ».



Le gouvernement a rendu public, le mercredi dernier, un mémorandum en réaction au rapport trimestriel du Secrétaire général de l'ONU sur la situation au Mali. Cela, conformément aux dispositions de la résolution 2640 (2022) portant sur le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations-unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA). Le rapport du Secrétaire général de l'ONU, en l'occurrence Antonio Guterres est articulé, selon le gouvernement, sur quatre points à savoir le plan politique, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, la

situation sécuritaire ainsi que la situation des droits de l'Homme au Mali.

Sur le plan politique, le Gouvernement du Mali dit avoir apprécié que le Secrétaire général reconnaisse les progrès politiques réalisés durant la période sous examen et les efforts en cours en vue de parvenir à un large consensus autour de l'adoption de la nouvelle Constitution et de certaines questions relatives au processus électoral. « **Il s'agit singulièrement de la mise en place de l'Autorité indépendante de gestion des élections (AIGE) et de la révision du fichier électoral, concernant les modalités de vote des personnes**

déplacées internes, des réfugiés et des forces de défense et de sécurité maliennes qui assureront la sécurité des élections, de même que la mise en place des bureaux de coordination de l'AIGE au niveau des circonscriptions électorales », rapporte le mémorandum.

En réponse à la préoccupation du Secrétaire général de l'ONU affirmant que « les parties prenantes maliennes ont exprimé des réactions variées sur le processus et le contenu du projet de Constitution », le Gouvernement du Mali rappelle, dans son mémorandum, que lesdites réactions participent au renforcement

de la démocratie et à la liberté d'expression.

La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

S'agissant de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, les autorités rappellent aussi, dans leur mémorandum en réaction au rapport trimestriel d'Antonio Guterres, que malgré la décision des groupes signataires de suspendre leur participation au Comité de Suivi de l'Accord (CSA), le Gouvernement du Mali poursuit les actions en vue de diligenter sa mise en œuvre.

« Conformément à cet engagement, le Gouvernement a adopté en Conseil des ministres, le 18 octobre 2022, le texte portant sur le mandat de six mois de la Commission ad hoc chargée de résoudre les questions en suspens relatives à la chaîne de commandement au sein des forces de défense et de sécurité nationales et à l'intégration des hauts fonctionnaires civils des mouvements dans les institutions gouvernementales. Ladite commission a été créée par une décision du 15 novembre 2022 en vue du lancement de ses travaux », révèle le Mémorandum.

Dans la même foulée, le Gouvernement du Mali déclare que « le DDR accéléré enregistre 1718 ex-combattants intégrés dont 593 pour la CMA, 531 pour l'Inclusivité et 594 pour la Plateforme. Dans la dynamique de renforcer le processus du DDR, le Gouvernement diligente l'élaboration du nouveau programme du DDR et son plan d'action 2023-2027 et le programme d'intégration et son plan d'action 2023-2025 ».

« Quant à l'inquiétude exprimée par le Secrétaire général relative à la suspension de la participation des groupes signataires aux mécanismes du CSA, le Gouvernement regrette cette décision et mène des initiatives en vue de parvenir à une entente avec les groupes signataires pour la reprise effective des travaux du CSA ». Puis de rappeler qu'une délégation malienne, composée du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et du ministre de la Réconciliation, de la paix

et de la Cohésion sociale, chargé de l'Accord de la paix et de la Réconciliation nationale, a effectué une visite de travail les 15 et 16 janvier dernier en Algérie. Ce pays est chef de file de la médiation internationale.

Volet sécuritaire

Dans son rapport, le Secrétaire général exprime sa préoccupation face à la situation sécuritaire au Mali. Il estime que la situation sécuritaire est complexe et marquée par les activités criminelles et indiscriminées des groupes Jama'atNusrat al-Islāmwal-Muslimin (JNIM) et de l'Etat islamique dans le Grand Sahara (EIGS) contre les civils, les FDSM et la MINUSMA. En réponse à cela, les autorités du Mali soutiennent ceci : « Comme le précédent, le rapport ne donne aucune indication sur les efforts et les actions menées par les FDSM dans le cadre de la sécurisation du territoire et la protection des civils ayant enregistré des résultats fort encourageants à travers les opérations anti-terroristes, la poursuite du maillage du territoire et les missions d'escorte des véhicules de transport des passagers et de marchandises, y compris les actions de sécurisation des frontières ».

Cette posture offensive des FDSM, estime le Gouvernement, a permis également la neutralisation de nombreux terroristes, la destruction de leurs sanctuaires, ainsi que la stabilisation de nombreuses zones et la protection des civils.

S'agissant du rétablissement de l'autorité de l'État, le gouvernement estime que les chiffres fournis dans le rapport onusien sont faux. Ainsi, indique-t-il, la situation des postes vacants dans le centre du pays, au titre de l'année 2022, est la suivante : « Au niveau des cercles, 1 poste vacant sur 122 (1 Préfet Bandiagara) ; au titre des arrondissements 3 postes vacants : Koula (cercle de Tominian), Dinangourou, (Cercle de Koro), Sah, (cercle Youwarou) ; tous les postes de Gouverneurs et membres de Cabinet (Directeurs de Cabinet, Conseillers aux Affaires Administratives et Juridiques, Conseillers aux Affaires Economiques et Financières et Conseillers à la Sécurité et à la Protection Civiles) sont pourvus ».

Sur la situation des Droits de

L'Homme

Dans son mémorandum, le gouvernement souligne que le rapport fait état d'une réduction de 58% des cas de violations des droits de l'homme, comparativement à la période précédente et qui ont été commises dans les régions du Centre et du Nord. « Il s'agirait de 172 allégations documentées par la MINUSMA, qui seraient imputables, selon le rapport, à des groupes terroristes (121), aux FDSM (26), à des groupes armés non identifiés (13), aux groupes armés signataires (08) et à des milices (04). La plupart de ces violations et abus auraient été commis dans les régions de Bandiagara (72), Douentza (3), Mopti (4), Ségou (23), Gao (43), Ménaka (16) et Tombouctou (9) », lit-on dans le document.

Cependant, concernant les cas imputés par le rapport aux FDSM, le Gouvernement dit avoir regretté que le Secrétaire général ne fournisse aucun détail sur les lieux, les dates et les victimes de ces incidents. « Le Gouvernement du Mali réfute donc ces allégations et rappelle que les forces maliennes sont bien outillées en matière de Droits de l'Homme et de Droit international humanitaire. Ces notions sont enseignées aux recrues depuis la Formation Commune de Base et approfondies lors de toutes les sessions de formations et exercices de pré-déploiement sur les théâtres d'opération. Dans la dynamique de faire observer ces principes sur le théâtre des opérations, un détachement prévôtal est systématiquement désigné auprès de chaque groupement tactique, sous le contrôle d'un magistrat militaire (ou Conseiller juridique) désigné à cet effet », fustige le gouvernement. Il poursuit en indiquant que « les FDSM travaillent à protéger les populations et n'ont d'autres cibles que les groupes armés terroristes et leurs complices ». Notons que le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale participe à la séance publique du Conseil de Sécurité, prévue ce vendredi 27 janvier 2023 à New-York, a annoncé la cellule de communication du département.

Ibrahim Djitteye
Source : LE PAYS

Mécanisme de gestion du système de suivi-évaluation du DNSA : La touche de la SOFRECO



L'hôtel Onomo a abrité, hier jeudi 26 janvier, l'atelier de clôture du "Projet d'appui au mécanisme de gestion du système de suivi-évaluation du dispositif national de sécurité alimentaire du Mali. Ce projet qui a été mis en œuvre pendant quatre ans a été financé par l'Union européenne et exécuté par la Société française de réalisation d'études et de conseil (SOFRECO).

La cérémonie était présidée par le ministre Commissaire à la Sécurité alimentaire, Redouwane Ag Mohamed Ali ; en présence du représentant du siège de SOFRECO, Olivier LESNE ; de la représentante de l'Union européenne, Stéphanie SCMREVERE ; de l'assistant technique de SOFRECO au Mali, Tiemtoré OUMAROU...

La représentante de l'Union européenne, Stéphanie SCMREVERE, a déclaré que ce projet a permis le renforcement des capacités de plusieurs structures et le développement de l'outil informatique permettant l'échange des données.

Le ministre Commissaire à la Sécurité alimentaire, Redouwane Ag Mohamed Ali, a affirmé que les objectifs et l'approche de ce projet cadrent parfaitement avec sa mission et sa vision

qui est d'impulser une dynamique nouvelle de bonne gouvernance pour plus d'impact dans le secteur.

« Le suivi-évaluation constitue une composante essentielle de la bonne gestion et de la recevabilité d'un dispositif comme le nôtre en ce sens qu'il permet de disposer d'instruments d'appréciation de l'efficacité et de l'impact de nos actions et de ce fait, permet de faciliter les prises de décisions et partager les résultats en toute transparence et en toute responsabilité », a indiqué le ministre Commissaire à la sécurité alimentaire.

Il a souligné qu'en presque quatre années d'activités, l'assistance technique mise en œuvre par la SOFRECO a permis de développer de précieux outils d'aide à la décision aussi bien dans la surveillance de la vulnérabilité alimentaire que dans la planification et la mise en œuvre des réponses.

De même, il a permis d'organiser et de structurer les données et informations sur le secteur sous forme de bases de données pour mieux répondre aux besoins d'information des parties prenantes ; de définir une architecture fonctionnelle de planification, de suivi évaluation et de gestion de l'information y relative.

La SOFRECO a également permis de mettre en place une plateforme informatique pour le suivi-évaluation du DNSA permettant l'accès à distance d'informations pertinentes, désagrégées et à jour sur le DNSA, la situation du secteur et des opérations de réponse ; d'identifier et de décrire les principaux emplois métiers en lien avec la gestion du système de suivi-évaluation et d'élaborer les fiches de postes y relatives.

Par ailleurs, il a permis d'élaborer plusieurs outils de gouvernance tels qu'un plan stratégique et plusieurs manuels de gestion ; de renforcer les capacités de près de 150 cadres et personnels administratifs de soutien sur des thématiques diverses.

Pour le ministre, ce mécanisme réformé de suivi-évaluation constitue aujourd'hui un puissant levier susceptible de permettre d'accroître les capacités et la qualité dans les différentes interventions, notamment à travers ses trois dimensions de pilotage des actions, de partage d'informations et de recevabilité avec ses précieux outils.

« Déjà, les changements sont perceptibles à tous les niveaux et une nouvelle dynamique de notre système de travail est en marche », a témoigné Redouwane Ag Mohamed Ali.

Il a saisi l'occasion pour remercier tous les acteurs, notamment l'Union européenne pour son soutien constant, particulièrement pour ce programme qui propulse désormais la gouvernance du Dispositif national de sécurité alimentaire du Mali vers des normes et pratiques internationalement conformes et qui contribue fortement à l'amélioration de la confiance de l'ensemble des partenaires du secteur vis-à-vis de l'État malien.

« Ce Projet se clôture, mais le chantier reste encore vaste. Pour le déploiement des outils et leur appropriation par les acteurs, notamment au niveau local, maillon essentiel dans la gouvernance du fait de la mission de vieille citoyenne, le Dispositif saura toujours compter sur ses partenaires », a plaidé le ministre Commissaire à la sécurité alimentaire.

PAR MODIBO KONÉ
Source : Info Matin



Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « **DÈMÉSO** »



80001120
80001122



+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

D'un régime présidentiel fort à un régime institutionnel solide : Telle devrait être la nouvelle orientation de la loi fondamentale du Mali

Pour rappel, le régime présidentiel est un régime politique fondé sur le principe de la séparation entre les trois branches du pouvoir : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Le chef de l'État (président), qu'il soit élu ou désigné d'une manière autoritaire, n'est pas responsable devant le corps législatif ; il n'y siège d'ailleurs pas. Il dirige l'exécutif et détient des pouvoirs importants et effectifs. Dans le cas d'un régime présidentiel classique, le président ne peut d'ailleurs dissoudre la ou les deux chambres (exemple : États-Unis). L'exécutif et le législatif agissent donc mutuellement comme des contrepoids « check and balance ». (Réf : Perspective Monde Outil pédagogique des grandes tendances mondiales depuis 1945 École de politique appliquée Faculté des lettres et sciences humaines Université de Sherbrooke, Québec, Canada). Au Mali, contrairement au cas américain, le président de la République a la possibilité de dissoudre l'Assemblée nationale. Une institution est l'organisation d'un corps administratif. Elle est mise en place par la constitution, les lois, les règlements et les coutumes (réf : Voir droit constitutionnel, institutions européennes, régime présidentiel). Quant au régime d'institutions solides, c'est la prééminence des institutions dans la gouvernance à travers un ordre de succession préétabli avec le président et le vice-président en premiers, suivis du président de l'Assemblée nationale et, en dernier recours, le président de la Cour suprême, mais aussi leur interconnexion, les pouvoirs les limites de chaque institution.

Au Mali, l'histoire de la gouvernance revient à ses origines deux personnalités : Soumaoro DIARISO dit KANTE, Roi du Sosso, précurseur de Soundiata KEÏTA, Empereur du Mali au XIII^{ème} siècle. Soumaoro, souverain du Moyen-Âge, aurait dompté le fer pour des fins domestiques, de vassalité, d'annexion territoriale et de moyens de protection du royaume contre la traite négrière arabo-berbère et l'esclavage. D'un fédérateur, trop en avance sur son temps par son intelligence, il serait, selon les tariks (les écrits) arabo-berbères et la tradition orale (Wa KAMISSOKO, Youssouf Tata CISSE, Camara Laye, Djibril TamsirNiane, Joseph KiZerbo, Bourama SOUMANO et d'autres contemporains), l'initiateur à la suite de WorobaDiarisso des règles et principes qui vont régir le fonctionnement des royaumes sur le plan social, politique, économique et sécuritaire. Des initiatives développées et matérialisées en 1236 par la Charte de

Kouroukanfuga ou Charte du Mandé à l'initiative de Soundiata KEÏTA. La Charte du Mandé inspirerait le monde ; elle fut l'une des premières constitutions au monde. Par ailleurs, son contenu est intemporel et on pourrait, sans risque de se tromper, dire que malgré les siècles passés, elle n'a rien à envier aux chartes qui ont l'ambition de régir notre monde actuel. Elle a régi jusqu'à la colonisation les systèmes de gouvernance dans l'espace des empires et des royaumes de l'ouest-africain et, de nos jours encore, elle demeure la colonne dorsale des gouvernances des chefferies traditionnelles.

En Europe, la féodalité serait un système politique, ayant existé entre le X^{ème} et le XII^{ème} siècle, dans lequel l'autorité centrale s'associe avec les seigneurs locaux et ceci avec leurs populations, selon un système complet d'obligations et de services (Réf : Marie-Nicolas Bouillaud et Alexis Chassant, « Féodalité » dans

le Dictionnaire universel d'histoire et de géographie, 1878). Que ce soit en Afrique ou en Europe et ailleurs dans le monde, l'Histoire retient, depuis les temps immémoriaux, des guerres pour le leadership, des guerres d'annexion territoriales, au gré de leaders de ces époques et des intérêts et ambitions au profit des dirigeants et personnalités du leadership des différentes époques. Donc, le monde, dans son ensemble, aurait vécu en fait dans une instabilité permanente, et cela n'a pas changé, si nous prenons des échelles de temps de grandes amplitudes avec toujours des ruptures de régence. De l'antiquité à nos jours, l'entité Mali a connu trois grands empires (Ghana, Mali, Songhai) et une multitude de grands et petits royaumes. L'espace que ceux-ci ont occupé couvre l'actuelle Afrique occidentale, et de l'océan Atlantique au lac Tchad, du Sahara au golfe du Bénin. De tous ces empires et par rapport au parcours des uns et des autres, sauf exception, le monde n'aurait jamais été stable. Ce fut, toujours, le règne de la force, du martial, l'hégémonie et la prédation, conduisant à de nombreuses guerres.

L'Afrique, en plus des guerres, comme il y en avait sur tous les continents, aura eu aussi à subir l'esclavage organisé à une échelle jamais connue. Les Européens, sans exception d'aucun pays, organisèrent le commerce des esclaves de l'Afrique vers les Amériques, esclavage à l'origine de l'essor de leurs conquêtes américaines. Depuis cette époque, le pillage de l'Afrique continue: pillage des forces vives, pillage pendant la colonisation ayant suivi le partage de l'Afrique à Berlin sous le leadership de l'Allemand Otto Von Bismark (1815-1898) qui disait : « Les grandes nations gouvernent par le fer, les larmes et le sang ». Sur initiative justement d'Otto Von Bismarck, la conférence de Berlin (1884-1885) consacra le partage, le dépeçage et la colonisation de l'Afrique par les Etats prédateurs et charognards de l'Europe. L'Afrique le vit à ses dépens avec son pillage par la force et les travaux forcés. Sans compter le génocide organisé par les Allemands en Namibie, la colonisation brutale du Congo par le Roi des Belges, en passant par l'exposition des noirs en cage à l'exposition universelle de Paris (1889) ou la Tour Eiffel construite avec le fer venu d'Afrique fut une des meilleures attractions. Des pillages des hommes et des richesses pour les guerres mondiales

provoquées par les Européens, tous les prétextes ont été utilisés pour asservir et dépecer le continent africain: missions exploratrices, civilisatrices et évangélisatrices, pour l'annexer et la coloniser, pour se donner une bonne conscience morale qui justifiait la menée ignoble. De cette conférence de Berlin à nos jours, l'Occident fait tout son possible pour empêcher l'Afrique de se s'émanciper et pour se débarrasser de l'influence des pays occidentaux.

La copie à défaut de 1958

Après Remus et Romulus, jumeaux alimentés pour une louve dans la caverne, selon la légende, la roue de l'histoire de s'arrête pas. Selon la mythologie romaine, pour un problème de leadership, Romulus tua Remus. Pour dire que l'histoire de la gouvernance serait pavée de successions par coups de force pour l'accession au pouvoir (Caligula, Julius Caïllus Caesar, Octave, Auguste, Tibère, Néron Titus), soit dit en passant : «Il n'y a pas loin du Capitole à la roche Tarpéienne ». Les honneurs et la célébrité n'empêchent pas la déchéance et la chute d'arriver. Après le déclin de l'empire romain, le royaume français serait né et aurait tenu jusqu'à la Révolution en 1789, avec l'effacement de son disque dur de mémoire où tout aurait été remis en cause, où régna l'anarchie, la guillotine avec la décapitation, et l'assassinat de certains acteurs clés de la révolution: Marat, Robespierre, Danton et autres. Avec l'avènement au pouvoir de Bonaparte Napoléon en 1799, par un coup d'Etat le 18 brumaire, par complexe d'infériorité face aux souverains européens de sang royal, ce dernier s'est intronisé Empereur pour parler d'égal à égal avec eux, ce qui était la règle en ces temps-là. De nos jours, la France serait redevenue République après les Napoléon, encore une autre réalité des temps. Que d'exemples omis, alors que toute l'histoire en regorgerait ! De leurs origines vikings, c'est la prédation, toujours la prédation, qui serait de règle, le modèle pour les Occidentaux. Pour dire que notre constitution tirerait ses origines de là une copie pâle de 1958, date après laquelle bien de pays francophones, après le Maroc, la Tunisie, tireraient aussi leurs Lois fondamentales, après les indépendances de cette inspiration. Quelle similitude entre la France de la révolution de 1789, les campagnes napoléoniennes et le cas malien



d'après 18 août 2020, tous une rupture d'un ordre constitutionnel préétabli (Réf: Octave Aubry, Napoléon, Flammarion, 1961) ? La monarchie britannique aurait assiégé la France et financé d'autres monarchies européennes pour faire barrage à la Révolution française, y compris par des campagnes militaires, afin qu'elle ne soit pas contagieuse, mais aussi en représailles du rôle joué par la France, notamment à travers le général Gilbert Motier, Marquis de la Fayette (1757-1834) lors de la guerre d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique (1775-1783), Saratoga, Rhode Island, Yorktown et autres (Réf: Laurent Pierre Bérenger, mémoires historiques et pièces authentiques sur M. de la Fayette, pour servir à l'histoire des révolutions, Paris, Le Tellier, 1790)

Le cas malien serait une bis-repetita de ce qui s'est passé trois siècles plutôt, des suites de la révolution française avec, comme acteurs

majeurs, la France, le Mali et certains pays voisins. Quelle ironie ! De nos jours, la victime des temps anciens se retrouve bourreau des temps modernes... Napoléon aurait uni la presque totalité de toute l'Europe sous ses bottes jusqu'à Waterloo en 1815. Malheureusement, de l'antiquité à nos jours, une bonne partie de l'humanité n'a pas dérogé à ces règles d'hommes forts : l'Egypte pharaonique, l'empire chinois, l'empire romain, la Grèce antique, l'empire ottoman, l'empire hunnique de Attila, l'empire byzantin, les empires britannique, russe, nippon, français, allemand. De tous ces empires, et par rapport au parcours des uns et des autres, sauf exception, le monde n'aurait jamais été stable. Ce fut toujours le règne de la force, du martial, l'hégémonie et la prédation, conduisant à de nombreuses guerres fratricides qui furent à l'origine de la Croix Rouge en 1863 pour endi-

guer l'atrocité et donner un semblant d'humanité à la boucherie. Après la guerre de sécession aux Etats-Unis (1861-1865) et suite au vouloir des Américains, du fait de la révolution industrielle, de ne plus exporter le coton brut comme matière première vers l'Europe suite à la décision de Alexander Hamilton, premier secrétaire au trésor des États-Unis d'Amérique sous George Washington (1791), les Européens se sont tournés vers l'Afrique à la recherche de sources d'approvisionnement avec pour prétextes les missions exploratrices, civilisatrices et évangélisatrices, pour l'annexer et la coloniser à travers la ruse et les conquêtes sanglantes et, comme le dirait l'autre: de l'ordre par le chaos qui, malgré la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 (Réf: Robert Reich, l'Économie Mondialisée, édition Dunod 1997), le déficit d'approvisionnement du vieux continent en produits de premières nécessités et de matières premières dont le coton handicapant pour beaucoup la France et l'Angleterre poussa la France à mettre en valeur des terres du Haut Niger et, plus tard, la construction du barrage de Sansanding ou de Markala (1934-1947). Pour la petite histoire, le Chancelier Helmut Kohl (1930-2017) n'a jamais voulu de l'industrialisation de l'Afrique après l'Asie. Sur initiative de Otto Von Bismarck, la conférence de Berlin (1884-1885) consacra le partage, l'annexion et la colonisation de l'Afrique par le tracé de lignes droites sur ce que fut jadis l'Atlas Catalan de Abraham Cresques, Juif majorquin (1325-1387) en présence de représentants des puissances de l'époque, assis tout autour d'une table. De cette conférence à nos jours, l'Afrique ne serait jamais arrivée à se départir de l'influence des pays colonisateurs qui seraient même passés par l'acculturation des consciences. De la conférence de Berlin à nos jours et en remontant le temps jusqu'à la période antique, le monde n'aurait jamais été calme, paisible : un fleuve turbulent avec son lot de tragédies et de deuils. Combien de tragédies, de guerres d'annexion, de troubles sociaux politiques et économiques, guerres de décolonisation ? En spectateur, l'Afrique aurait assisté à la création de blocs politico militaires avec ses luttes d'influences, les coups d'Etat, assassinats et autres troubles sociopolitiques, guerres d'annexion territoriales, dépravation des mœurs.

La raison du plus fort...

Vivement, la nécessité de révision des textes fondamentaux régissant le monde ! Que de mauvais exemples dont feraient montre les grandes puissances détentrices de droit de véto à l'Organisation des Nations-Unies ! L'humanité court tous les jours à sa perte. L'entité Mali, avec ses empires, ses multitudes royaumes, ses rois et roitelets, n'a pas fait exception d'instabilité permanente. L'empire serait-il synonyme d'inconstancedynastique au gré d'un ambitieux prédateur en manque d'aventure pour se faire un nom ? En pratique, de l'antiquité à nos jours, il n'est de réalité que des hommes, voire des Etats forts. Les institutions fortes feraient exception. Qu'une institution soit à mesure d'arrêter une autre, fût-elle plus puissante, les chefs promus ne seraient que des animateurs et non l'institution qui, en principe, devrait les protéger et non les détruire, comme ce fut toujours le cas dans notre pays, avec son lot des deuils et de désolation pour les proches, une victime de la patrie... Pour illustrer la suite, je vous fais part d'une expérience personnelle : en visitant le champ d'un parent dans le voisinage de Bamako, nous avons fait appel à un guide de la localité possédant une moto et nous, nous étions en voitures 4x4. Au lieu de passer par la voie dégagée, le guide a pris un raccourci, à travers des ruelles envahies d'herbes, d'arbustes pour sortir de l'agglomération. Puis, nous empruntions un long sentier de terre battue emprunté par des attelages d'ânes, les cyclistes et autres piétons d'infortune, où, par endroit, la piste était impraticable à cause des marres, des aspérités caillouteuses, des buissons, des bûches et d'embuches en embuscade. C'était des détours à travers des sentiers improvisés que j'assimilerais à des voies de contournement pour reprendre plus loin la route. Dans la voiture, on n'arrivait plus à parler, nous étions tous nerveux, comme crispés, à cause de l'état du chemin, au risque de ne pas avoir une crevaison qui risquerait d'endommager le pneu et nous mettre en retard, ou d'avoir des éraflures au niveau de la peinture. Souvent, il arrivait au guide de nous attendre devant ou de se retourner pour voir si nous ne sommes pas tombés en panne. Arrivés au champ après un parcours laborieux de combattants, on commença à se faire du souci pour le retour. Soucis qui furent tout de suite oubliés avec le

spectacle devant nous : une dépossession de concession rurale nouvellement morcelée par des particuliers pour usage d'habitation malgré un titre de propriété en cours de validité, délivré par la préfecture de Kati et référencié par une réquisition. Au moment où un voisin attendant à la propriété nous expliquait, à leur étonnement, l'initiative que certains villageois auraient prise, et par habitude avec toute l'assurance et l'impunité qui régenterait la vie actuelle du pays, nous voyons converger vers nous des colonnes de villageois, voire des paysans qui, d'un sabre, qui d'une machette, qui d'un mousqueton, qui d'une daba, qui d'une houe, qui d'un gourdin... En plein Bamako par sa proximité, nous étions à mille lieues pour le spectacle qui se passait devant nos yeux. Sans nous laisser ébranler outre mesure, nous continuâmes d'aborder un cas similaire qui, par finir, serait devenu la règle dans un pays dit de droit. Entre temps, par téléphone, nous prenions conseil auprès d'un conseil juridique pour conduite à tenir. Et cela pour ensuite faire passer le message à ceux qui nous accompagnaient de se tenir tranquilles, de ne pas céder à la provocation, voire de les ignorer et surtout de bien les fixer pour faire semblant de les dévisager tout en restant sur nos gardes. Un cercle s'est formé tout autour de nous, les regards fuyants, comme si par préméditation, on voulait régler un compte Avec mon interlocuteur, j'ai mis le haut-parleur du téléphone pour que ce dernier puisse écouter. Sans me préoccuper des visiteurs qui aussi avaient l'ouïe fine pour tout écouter, j'ai exposé au juriste la situation, l'endroit où nous nous trouvions, sans oublier de faire cas de l'assiègement dans lequel nous étions astreints, dans un environnement délétère à haut risque. Sans détour, le conseil nous a demandé si on connaissait l'identité de certaines personnes présentes. Mes accompagnants ont commencé à citer des noms qui, par la suite, les mêmes nous ont adressé la parole de façon impérative, en nous demandant avec qui on communiquait. A Monsieur le Procureur certainement, ai-je répondu. Un à un, ils ont commencé à s'éclipser en nous laissant seuls avec les géomètres pour la ré-délimitation de la parcelle en vue de son aménagement pour l'exploitation. La première délimitation aurait été vandalisée à dessein. Les géomètres auraient reconnu beaucoup parmi les visiteurs indéliçats, par récurrence, pour être passés par là pour d'autres

litiges et travaux. En fin de journée, obsédés par les conditions du retour, vu l'état steeple de la piste, nous avons demandé à un notable par où nous pourrions accéder à l'ancienne piste rurale du voisinage. Notre guide n'était pas content parce qu'il insistait de retourner, par habitude, par l'ancien sentier. Entre temps, on nous a montré une autre possibilité. Malheureusement pour nous, d'autres auraient profité pour ajouter en toute impunité la piste d'accès et ses emprises à leur patrimoine foncier, en la clôturant outre. Ainsi, notre champ est devenu une enclave entourée d'autres propriétés qui auraient même empiété sur notre aire de plus de 15 mètres de large, en la réduisant, sans accès, comme un Mali au milieu de sept voisins dont certains nourriraient des ambitions d'annexions territoriales, et tout le désordre consécutif à l'ancienne loi fondamentale...

Un autre Mali !

Que c'est triste de voir le Mali d'aujourd'hui se résumer à ça ! Avons-nous été à hauteur de souhait pour éviter un tel tableau sombre, peu reluisant ? Avec autant de cadres de très haut niveau, ne sommes-nous pas capables de réfléchir un autre Mali, un Mali meilleur, un Mali de rêves, de stabilité qui se projetterait sans complexe dans le futur ? Au lieu de tout cela, nous sommes restés cloîtrés dans nos divisions, dans un individualisme outrancier, clanique, au détriment de l'intérêt collectif et des ambitions nationales porteuses d'espoir. Pour autant, quant à la communauté internationale, elle serait comme confinée dans des tanières. Les loups ne se mangent pas entre eux, mais de véritables prédateurs en bande, sans foi ni loi à l'extérieur dans la nature. L'Histoire serait jalonnée de sinistres exemples comme les conflits qui continuent d'endeuiller le monde, motivés par la quête du leadership, où le mot pardon n'existerait pas. Des guerres qui occasionneraient des famines, l'analphabétisme, l'inflation, les crises économiques occasionnées en grande partie par les hausses effrénées du coût des hydrocarbures. Que de mauvais exemples auxquels nous nous sommes toujours inspirés pour une meilleure police de gestion de nos Etats !

D'une vision étriquée, la réussite des uns serait le péché des au-

tres !

Constitutions tronquées qui, comme toujours, contiendraient des germes nocifs comme des vers dans le fruit, provoquant sa putréfaction, objet d'une instabilité qui ne nous permettrait jamais de nous projeter dans le futur. Surtout qu'en son préambule, la foule innocente primerait sur la constitution et la gouvernance ! L'impunité serait-elle devenue un droit au prétexte primeur de la volonté et du pouvoir du peuple "Démos-Cratos" ... ? A l'origine, une constitution voulue et décidée par la foule pour assouvir des désirs et couvrir ses excès ! Une des meilleures constitutions au monde en droit avons-nous l'habitude de fredonner depuis 1992 pour flatter l'égo ! Et les devoirs ? Pas nécessaire parce que l'Etat se suffit à lui-même. Et les closes contraignantes en matière de devoirs cultivant la citoyenneté, le civisme ? Superbement ignorées ... et de façon intentionnelle. L'anarchie et le désordre n'aiment pas vraiment l'ordre, la discipline, voire la contrainte légale. Ce sont malheureusement les juristes, acteurs de premier plan du mouvement démocratique, les vainqueurs de Mars 91, qui auraient été les initiateurs de la constitution de 1992 sans tenir compte de la prospective (court, moyen et long termes). Une constitution qui nous aurait mis dans tous les problèmes et comme le dirait l'autre : « ...serait à la base de toutes les misères qui frappent notre nation depuis ». Le peuple innocent serait parti voter en majorité, partageant ainsi la responsabilité, une responsabilité qui devrait échoir à nous tous sans compter, dans son innocence, tout refus de révision constitutionnelle. En prenant référence sur les pays dits de grande démocratie, les pays despotiques qui auraient pris le relais du socialisme, voire du communisme, les pays dits de régime dictatorial, leur stabilité dépendrait plus du caractère contraignant de la Loi fondamentale que des droits civiques. Et là, tout le monde serait derrière la constitution et même la foule qui serait obligée à cause du bâton de la légalité voulu par le peuple pour mettre tout le monde dans les rangs. Car la foule, au-delà d'un certain effectif, commence à voir son âge mental baisser jusqu'à avoir les réflexes d'un enfant. Pour l'entité Mali, de l'antiquité à nos jours, elle aurait connu une des histoires des plus riches et des plus mouvementées de l'humanité, avec des hauts et des bas. Elle aurait

connu trois empires (le Ghana, le Mali et le Songhaï) une multitude de royaumes, subi l'asservissement suite aux invasions arabo-berbères (de l'empire de Ghana à l'invasion almoravide) et occidentales. Pour revenir à la citation de Winston Churchill (1874-1965) : « Que de guerres ! Que de sang ! Que de larmes ! » Que c'est triste de remonter l'Histoire depuis l'antiquité jusque dans les années 1590 avec l'invasion arabo berbère menée par le Pacha Djouder qui, par la suite, les multitudes de royaumes et théocraties (la Dyna), auraient pris le relais jusqu'à l'annexion coloniale, les conflits mondiaux, les luttes pour l'indépendance, toutes ces histoires seraient écrites de feu, de sang et de larmes, tous dans un décor de prédatations. Et pourtant, Kourou kan Fougou (Charte du Mandé) aurait existé, existé dans un environnement monarchique et de féodalité, et aurait inspiré bien de constitutions et de gouvernances depuis. Une vérité des temps anciens qui nécessiterait une révision de fond...

La Charte du Mandé n'a pas évité cette instabilité qui aurait enfanté beaucoup d'empires, de royaumes, de déséquilibres de l'espace géographique Mali jusque, par la suite son annexion, son asservissement et sa vassalité. De Wagadou (empire de Ghana) à nos jours, le Mali, l'espace, aurait connu beaucoup de régimes de gouvernance. A la veille de notre indépendance formelle en 1960, il y aurait eu en 1959 une constitution ayant conduit à l'indépendance de la Fédération du Mali, une éphémère qui, avec l'éclatement, une autre constitution aurait été élaborée en 1960, constitution qui aurait été changée en 1974 avec l'avènement de la deuxième République. En 1992, une autre constitution aurait été adoptée, donnant naissance à la troisième République, et puis encore, puis... Et pourtant, il y avait une constitution qui, par la suite, je le répète, tant vantée par certains leaders du régime démocratique de l'époque s'est révélée mère de tous les problèmes de notre pays, une Loi fondamentale qui n'aurait engendré qu'instabilités, avec trois coups d'Etat sur un total de six, dont un institutionnel sous la première République avec l'instauration de la révolution active (1967). Nos constitutions seraient assimilables à un sentier de terre battue auquel on aurait fait allusion sur le trajet menant aux champs. Si le Président OBAMA des Etats-Unis faisait allusion, lors de son passage à Accra

devant le Parlement (2009) : « L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais plutôt d'institutions fortes », c'était pour que l'Afrique retrouve une certaine stabilité, gage d'un meilleur développement. L'instabilité, un mal qui, en partie, aurait été par la suite corrigé dans le monde occidental après le supplice de la deuxième Guerre mondiale et après la conférence de Yalta (4-11 février 1945) et la convention de San Francisco (25 avril 1945 - 26 juin 1945) avec la création des Nations-Unies en remplacement de la Société des Nations (SDN). L'ONU, de nos jours, serait de plus en plus un mauvais exemple dont la charte ne serait plus respectée par les détenteurs du droit de veto qui joueraient plus à de l'usurpation, et dont la moralité et les agissements seraient de plus en plus décriés. Elle serait devenue un instrument de domination et d'asservissement entre les mains de certaines puissances. Un "Machin", selon le Général De Gaulle (1890-1970), qui abuserait de la souveraineté des Etats, une menace pour la paix mondiale et la survie de l'humanité sur la planète terre à cause de la primauté des intérêts et l'hégémonie des puissances dominantes. De salle de spectacle, les Weekends (assemblées générales), bar les jours ordinaires (cour internationale de justice, conseil économique et social, conseil de tutelle et le secrétariat), le saloon se transforme souvent en salle de Poker où seuls seraient conviés les cinq initiés de dignitaires de cowboys chaussés de bottes à éperon reposant sur la table de jeu, le colt posé à côté (membres permanents). Comme invités de circonstance se trouveraient d'autres desperados de circonstances (membres non permanents) sans arme, ne possédant que peu de billes pour jouer. L'humanité sert de mise pour la partie de Poker menteur du Conseil de sécurité... De cette partie à issue incertaine, il serait indispensable de substituer à terme les Etats forts du conseil de sécurité par des Institutions fortes et solides auxquelles tous les Etats se soumettront pour un meilleur arbitrage, garantes de paix, de stabilité internationale et de sauvegarde de l'humanité. Pour cela, il serait indispensable de créer au niveau du secrétaire général une commission de réflexion qui ferait un minimum de trois offres qui seraient présentées à l'assemblée générale pour avis et propositions avec, cette fois-ci, l'usage du droit souverain des Etats membres. La proposition d'élargissement

du conseil de sécurité faite par le président américain, Joe Biden, ne serait qu'une fuite en avant dans le sens de la préservation d'une certaine hégémonie acquise par les canons le siècle dernier. Propositions dont certaines mains sales seraient toujours prêtes à saisir. N'oublions pas qu'à cette date, l'ONU aurait vécu 77 ans et que le monde aurait basculé dans un autre siècle qui ne présente pas les mêmes réalités et similitudes que le siècle de braises qui l'a vu naître. Pour cela, un moratoire de 5 à 10 ans serait nécessaire pour éviter le sabotage de l'organisation, l'exemple faisant défaut.

Contribution pour des institutions fortes

En cas d'option d'élargissement du conseil de sécurité pour l'Afrique, il serait intéressant de laisser le choix aux sociétés civiles qui, par pays, constitueraient 01 voix qui, selon le nombre de sièges permanents, se regroupent pour faire le choix de son représentant zonal, tout en excluant son propre pays pour un mandat renouvelable de 5 ans. Nous rappelons que l'élargissement du conseil de sécurité, c'est d'abord à l'initiative des sociétés civiles africaines à l'opposé de leurs dirigeants qui joueraient le rôle des intérêts pour que les Nations Unies jouent réellement le rôle qui aurait du être le sien en toute impartialité dans le but de la promotion et de préservation de l'humanité des dérives. Pour le cas du Mali qui ferait toujours école en bien ou en mal en l'Afrique et voire au delà, il serait préférable de proroger le délai de rédaction de la mouture de la future constitution. Constitution qui va dans le sens de la prééminence d'un "homme fort" à la tête du pays, nous supposons. Nous proposerions la rédaction en parallèle d'une autre constitution qui fera cas de la prééminence d'institutions fortes bien articulées avec des règles bien définies dans la gestion du devenir. Pour cela, sous la responsabilité du président de la commission de rédaction, créer une autre sous-commission avec des cadres répondant au profil, doués de grande culture constitutionnelle qui serait fondamentalement différente de l'instruction qui est du genre limité à un seul domaine, renforcée de spécialistes très pointus dans divers domaines (finances, agriculture, armée, social, sciences humaines...). Je ne douterais point de l'apport

probable de l'Association des Juristes du Mali (AJM) dont je serais sympathisant, et je leur en remercie pour cette marque d'attention car n'étant pas juriste de formation. Au référendum, la règle consistait toujours à faire le choix entre le OUI et le NON. Cette fois-ci, avec l'exception de choix entre deux OUI (A et B) et le NON, avec l'intérêt que pour une fois les électeurs auront à s'intéresser avec passion au contenu des deux textes fondamentaux pour plus de culture et d'émancipation. Des deux constitutions, l'une serait déjà prête, l'autre aurait besoin d'un contenant. Pour le contenu (textes de loi afférant à chaque articles et chapitre), se donner un minimum de 5 ans pour l'application réelle. N'oublions pas que la constitution de 1992, qualifiée à l'époque comme l'une des meilleures au monde, que certains diraient inspirée de la constitution française de 1958, fut par la suite mère de tous nos problèmes. N'oublions pas que cette constitution aurait été élaborée quelques années après la fin de la seconde Guerre mondiale où l'Europe était exsangue à cause de l'effort de guerre, les Américains prudents pour ne pas être victimes d'une autre crise économique en portant secours aux territoires sinistrés européens et asiatiques comme l'après 14-18 ayant occasionnée par surplus de production non absorbée, la crise de 1929 où l'Amérique serait tombée en récession, et l'avènement des régimes totalitaires comme le fascisme, le nazisme... L'Europe, pour sa reconstruction, avait besoin de l'apport de ses colonies et protectorats qui, de plus en plus, s'émancipaient à travers des guerres de libération (Indochine, Algérie, Cameroun), de mouvements d'émancipation de l'Afrique noire, de décolonisation de l'Afrique anglophone et d'indépendance (Rassemblement Démocratique Africain, Union Soudanaise, African National Congress, Union de Population du Cameroun, la rébellion des Mau-Mau...). Avec la montée de la gronde en Afrique noire en 1946, la constitution de la IV République Française accorde à ces territoires un début d'autonomie et le droit d'élire leurs représentants dans les assemblées françaises. La loi-cadre Defferre aurait accordé en 1956 une large autonomie interne aux territoires africains. En 1958, le général de Gaulle laisse les colonies choisir entre l'indépendance dans la sécession et l'appartenance à la communauté Française avec une large au-

tonomie interne, tout en maintenant la défense et la politique étrangère qui seraient du ressort du gouvernement français (Réf : L'émancipation de l'Afrique noire, 2022 by).

La constitution malienne de 1992 tirerait sa quintessence de là, inspirée de la grogne d'avant indépendances où il fallait miroiter pleins de droits au détriment des devoirs pour calmer et pacifier les révoltes, tout en sachant que ça va sauter plus tard à cause des excès de droits et de libertés qui, de nos jours, seraient assassins, une véritable bombe à retardement. Par le simple fait du référendum, le pays a été comme « voué aux gémonies comme dans la Rome antique ». Son seul tort, cette constitution, aurait été sa rédaction par les vainqueurs de la révolution de Mars 1991 durant la transition, une constitution, aidée de cela à l'époque dans sa conception par des constitutionnalistes de parrains venus d'ailleurs et qui n'étaient pas du tout innocents Révolution qui ne saurait se soustraire de sa définition qui "est le renversement brusque d'un régime politique", selon le contexte qui, par les dictionnaires Robert, se dit "retour périodique d'un astre à un point de son orbite". Mais aussi : "Rotation complète d'un corps mobile autour de son axe (axe de révolution)". De ces trois définitions, laquelle cadrerait mieux avec cette situation actuelle qui s'assimilerait à de la noyade collective ? D'une instabilité chronique comme un élément radio actif où des atomes renfermeraient un surplus d'énergie qui les pousse à se transformer par désintégration et à devenir d'autres atomes comme dans la fission nucléaire ? En se transformant, ils expulsent leur énergie excédentaire sous forme de rayonnements invisibles à l'œil nu, sources d'irradiation, contrairement aux atomes stables qui n'émettent pas de rayonnement (la révolution du 26 Mars 1991). Quant à la fusion nucléaire, où deux noyaux atomiques légers s'unissent pour former un seul plus lourd en libérant une énorme quantité d'énergie, comme à la place de l'Indépendance de Bamako où la théocratie et le M5-RFP se sont unis.... Le Mali serait-il de ces atomes instables qui, tous les 20-25 ans de façon jubilatoire, se désintègreraient pour donner naissance à une autre République : 1945-1968 pour l'US-RDA ; 1968-1991 pour la deuxième République, 1991-2012 pour la 3ème République qui, après un coup d'Etat, continuerait de nos jours avec trois autres coups

d'Etat, sans changement de la constitution. Convenez avec moi que cela fait trop et demi...

. Des jubilés, on aurait tout connus : l'argent, l'or, le diamant, le platine. Il nous resterait quoi encore pour classer les autres à venir ? Pour des institutions fortes, notre contribution porterait au niveau de la balance à colonne, symbole de la justice, où les devoirs devraient être plus prépondérants que les droits. Un sacrifice auquel il faudrait consentir et se confondre en tant que citoyen œuvrant pour l'ordre et la stabilité du pays, stabilité sans laquelle aucune œuvre de bon et de durable ne pourrait se réaliser.

Pour le chapeau constitutionnel, et comme le dirait une certaine sagesse, le serpent ne tient que par sa tête. Sans la tête, on n'aurait qu'une corde entre les mains :

1. Dans le préambule, le caractère sacré de la personne humaine quant à son inviolabilité devrait s'effacer devant la sacralité de la nation malienne dont tout le monde devrait contribuer à sa stabilité, sa sécurité et sa promotion. Ceci serait valable pour les nationaux et les résidents sur le territoire malien.

2. Le Président serait soit élu pour 5 ans renouvelables une fois, ou pour 07 ans non renouvelable et soumis à un référendum de mandat devant décider par oui ou par non son maintien ou son remplacement, lui et le vice-président par un successeur à élire dans les 90 jours. Pour rappel, dans un article que j'ai eu à rédiger: "Nécessité de Création d'un Nouvel État du Mali" paru dans les Échos des éditions Jamana vers les années 2011-2015, nous avons eu à poser cette possibilité de mandat unique compte tenu de toutes les possibilités d'instabilité inhérente au caractère renouvelable du mandat présidentiel. Mais, avec le régime des institutions, il y aurait plus de stabilité, quelle que soit l'option.

3. Aucun Président ne pourrait excéder un cumul de plus 10 ans de pouvoir pour le mandat de 05 ans et un seul mandat si l'option 07 ans serait retenue, quelles que soient les réalités : changements constitutionnels, retour après un premier mandat non reconduit, et autres artifices et faiblesses des textes fondamentaux.

4. Création d'un poste de vice-président, au choix des candidats qualifiés au second tour des élections. Sinon, à défaut, en cas de majorité absolue au premier tour, le Président proposerait une personnalité de son choix à

l'approbation de la nouvelle assemblée nationale : colistier qui le remplacerait dans certaines situations : empêchement, démission, décès, etc.

5. Spécifier les devoirs et obligations de tout un chacun quant à la gestion du pays, les obligations protocolaires et sécuritaires.

6. Écarter toute possibilité de collusion de l'Etat avec la famille et les proches du Président de la République et ceux des présidents des institutions, par l'option institutionnelle du pouvoir.

7. Ne pas autoriser les amnisties après un putsch civil ou militaire pour conforter l'imprescriptibilité du crime ;

8. Spécifier les conditions de remplacement et de suppléance du président de la République par le vice-président.

9. Spécifier les conditions de révocation du vice-président et son remplacement.

10. Fixation d'un âge limite minimal et maximal pour la candidature aux élections présidentielles.

11. Expertise médico-légale et psychiatrique indispensables à l'entame pour tout candidat à la présidentielle et tous les 3 ans pour le président de la République, le vice-président de la République, le président de l'assemblée nationale et les présidents de la Cour suprême et constitutionnelle. Cette expertise serait faite par une commission assermentée.

12. Le gouvernement serait nommé et remanié par le président de la République durant tout le mandat, qu'il soit majoritaire ou pas au parlement ; pour plus de stabilité institutionnelle, il n'y aurait plus d'alternance. Nous aurions compris que les frustrations augmenteraient avec le nombre de ministres et hauts fonctionnaires désœuvrés, démis de leurs fonctions lors des remaniements multiples. Certains deviennent tout de suite des opposants ou des contestataires, faisant fi de tout devoir de réserve. Tout cela participerait de la déstabilisation de l'institution présidentielle.

13. Sous le pouvoir discrétionnaire du président, tous les ministres seraient évalués semestriellement. De cette évaluation, rentrerait le rendement de ses collaborateurs (cabinet et directions centrales) pour des obligations de résultats et limiter le népotisme et le copinage indéliques et improductifs, mais aussi pour une culture de compétence et de grands commis, domaine dans lequel manqueraient le mérite, la sécurité et la stabilité indispen-

sables pour de meilleurs résultats. Les valse de tango du chapitre des mesures individuelles ne prêtent pas du tout à la sérénité... Que la spécialité, la compétence et l'expérience prévalent !

14. Le Parlement : Pour plus d'efficacité budgétaire, il serait nécessaire d'opter pour un parlement monocaméral. Avec la qualité de la ressource humaine en devenir dont nous disposons. Il n'y aurait pas beaucoup d'influence en termes d'expertises, d'avis discordants sur le délibéré de la première chambre, de stabilité et d'efficacité institutionnelle en cas de bicaméralisme. La présidence de l'Assemblée nationale devrait échoir, quel que soit le scrutin, au groupe de partis qui aurait reçu le maximum de suffrages. Qu'on réduise au maximum les groupes parlementaires à 3, voire 4, regroupés classiquement entre la droite, la gauche et les indépendants. De 3 groupes parlementaires, toute augmentation devrait obéir à des normes et obligations prédéfinies. Lors des élections présidentielles, le groupe parlementaire ne pourrait présenter qu'un seul candidat choisi selon ses critères, avec possibilité de primaires. Cela n'exclut pas les candidatures indépendantes.

Quelles que soient les élections, après l'installation du parlement, un élu n'a pas le droit de basculer dans un autre groupe parlementaire, au risque de trahir la confiance de ses électeurs. En cas de décès ou d'incapacité, que la suppléance soit assurée par le groupe parlementaire du malheureux, sur proposition de sa tendance idéologique. Pour plus de vitalité démocratique, que la droite et la gauche aient droit à part égale aux mêmes subventions, sinon créer un chapitre spécial pour l'opposition. Quant aux indépendants, un forfait serait assuré au prorata de leur représentativité. Que toutes les dépenses soient certifiées par la Cour des comptes qui serait créée. Dans la même circonscription électorale, deux candidats de groupes parlementaires différents ne doivent pas figurer sur la même liste électorale. En cas de majorité de l'opposition, elle a la capacité de blocage et de modification de tout projet de loi, de texte et d'accords soumis à elle.

15. La Cour suprême : Haut perchée dans les cimes d'un Baobab (*Adansoniadigitata*), vêtue d'une robe resplendissante de plumage, on ne le voit circonstanciellement atterrir, déambuler, le pas altier, que pour constater les faits

et assurer la voirie, et cela quand tout serait fini, alors qu'elle aurait pu jouer à la prévention... en s'adressant aux faits, avec toutes nos excuses pour cette liberté de langage. Une stature classique, qu'elle se devrait de revoir en tant qu'observateur averti depuis des lustres, inamovible de part les charges confiées à elle, et de part son rôle de pilier portant la République en tant qu'institution. De la défaillance de la République, nous l'avons vu s'assumer dans toutes ses responsabilités, et capacités, mais aussi supplier à la défaillance abyssale des autres institutions qui se sont écroulées. Vous n'avez fait que votre travail. Et c'est dans cette même passion, en vue de l'option de ce projet, que vous devriez faire vous-mêmes des propositions de rôle et même de stature que vous pourriez porter ou adopter au cas où ce modèle venait à accueillir l'assentiment du peuple malien.

16. La Cour constitutionnelle : Garante du pouvoir, elle servirait de métronome pour tout le système, un régulateur indispensable pour la bonne marche et la bonne exécution dans les limites de la Loi fondamentale. Elle veillerait à la constitutionnalité de la marche des institutions, de la gestion de la République ; veillerait à la régularité des élections. En plus, pour une meilleure sécurisation et la stabilité institutionnelle, qu'elle serve à l'arbitrage dans le règlement des litiges.

Avec toutes nos excuses, il faudrait avoir le courage et l'obligation de s'assumer et, cela, au-delà de la constitution, par les pouvoirs d'exception de la jurisprudence comme ce fut jadis le cas avec les Templiers d'un certain Ordre ancien. Après adoption de la nouvelle constitution, que le conseil constitutionnel soit une force de propositions dans le sens de la correction, de l'amélioration et du renforcement du contenu. Les juges constitutionnels seront nommés sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature pour une durée déterminée. Après son installation, le président de la République n'a plus le pouvoir de destituer ou de remplacer le conseil, encore moins interférer dans ses attributions et fonctionnement. Le président de la République et le vice-président seraient élus pour une durée de 5 ans ou de 7 ans ainsi que l'Assemblée nationale. La Cour constitutionnelle serait garante de toutes les élections, de toute trans-

mission de pouvoir et de la constitutionnalité de tous les actes et décisions. Son renouvellement partiel ou total devrait suivre une procédure qui serait définie par le Conseil supérieur de la magistrature.

Le président de la République, en cas de vacances ou d'empêchement, serait remplacé par le vice-président qui ferait le reste du mandat et, par la suite, ne pourrait être président qu'une seule fois, pour l'avoir été à la suite du président élu. En l'absence du vice-président, l'intérim serait assuré par le président de l'Assemblée nationale pour un an parce qu'issu d'élections locales ; en dernier recours par le président de la Cour suprême pour un an du fait qu'il ne serait pas issu d'élections. Eux tous auront à prêter serment. Aucun Président élu ne pourrait prêter serment plus de deux (02) fois pour le mandat de 5 ans. Les intérimaires ne pourraient pas non plus se présenter à aucun scrutin suivant pour raison d'impartialité.

La Cour constitutionnelle, en dehors des saisines, veillerait à ce que toutes les dispositions constitutionnelles soient respectées comme la révision des listes électorales ou un rappel serait fait à l'administration territoriale 5 mois avant la date prévue pour dispositions à prendre. Ceci est aussi valable pour toutes les élections comme les présidentielles, les législatives et les communales. Elle pourrait aussi jouer dans le consulaire et autres pour endiguer le désordre endémique entretenu à dessein qui prendrait des proportions inquiétantes. La Cour constitutionnelle serait la seule institution à proroger le mandat d'une institution selon les conditions inscrites et les réalités qui sortent de la règle. D'une position statique, statuant sur les litiges et la constitutionnalité des actes, la Cour constitutionnelle devrait être plus offensive, en sortant de ses fortifications pour avoir un rôle andragogique (pédagogie des personnes agréées), de prévention et de veille face aux dangers qui guettent la nation, pour nous éviter, dans le futur, les dérives de ces soixante dernières années qui nous ont menés au précipice. Lors de la prestation de serment à l'entame de la prise de fonction du nouveau président de la République, après remise des attributs par le Grand Chancelier des Ordres nationaux, que le président de la Cour constitutionnelle remette symboliquement les clés du palais au nouveau Président, tout en lui disant qu'il est en bail

de 5 ans renouvelable une fois et que sonation lui serait faite 5 mois avant la fin du second mandat et toujours 5 mois de la fin du mandat en cas de l'option de 7ans pour libérer les lieux et que, aussi, la loi l'autorise à enclencher l'horloge pour le décompte, et il pose le doigt sur le compteur. Que les clés soient conçues de façon symbolique à partir d'un alliage suite à la fonte traditionnelle de minerais métalliques issus de diverses zones géologiques du Mali sous la supervision du Centre de Formation Professionnelle Soumaoro Kanté qui, à son tour, en ferait une serrure avec clé qui serait portée par le grand portail du Palais de Koulouba avec l'accord de l'UNESCO, si l'édifice serait classé au patrimoine de l'humanité; Une symbolique d'État-Nation, de paix, de réconciliation et de transition vers la modernité...En se projetant dans le futur, que cette symbolique soit respectée en cas de fédéralisme avec un autre pays.

Comme sagesse, ne serait désormais admis au palais de Koulouba que celui qui aurait passé par la voie légale, les élections pour les trois premiers et par disposition constitutionnelle pour le quatrième. Ce qui va nous épargner des coups d'État. Selon la constitution, s'assumer selon les dispositions prévues serait un devoir pour les institutions. Se débiter par fébrilité serait faillir à ses devoirs et prérogatives et passible de poursuites judiciaires imprescriptibles. Point besoin de réduire les prérogatives afférentes à la fonction présidentielle qui se verrait, en tant qu'institution, diminuée de ses pouvoirs face à ses pairs. Le mécanisme de régulation inter institutionnelle supplierait beaucoup à ces préoccupations. En cas de vacuité suite à la défaillance des 3 premières institutions, il reviendrait au président de la Cour suprême assisté d'un représentant de la société civile et du chef d'État-major général des armées par dévolution de gérer le pays et d'organiser les élections dans un délai d'un an non extensible. L'Assemblée nationale en cour serait suspendue. L'Assemblée nationale, au terme d'une nouvelle élection présidentielle, serait dissoute. Au cas où le président de l'Assemblée nationale et, à son tour, celui de la Cour suprême n'arriveraient pas à organiser les élections dans les délais impartis, ils perdraient leurs droits et avantages d'anciens présidents de la République. Quant au vice-président, l'Etat serait une continuité et, vu l'esprit d'équipe et le fait

d'avoir remporté les élections au second tour des présidentiels, il serait confirmé président mais subirait le même sort que le président en cas d'échec au référendum en cas de mandat unique. Son mandat irait à terme des 5 ans ou des 7 ans en cours, non extensible et aurait la latitude de se représenter aux élections présidentielles à venir pour seulement un seul mandat non renouvelable, et ne serait donc plus éligible. Aucun des présidents des institutions ne bénéficierait d'immunité durant leurs mandats, encore moins de prescription même en cas de déchargement de président ou de République. Tout ce qui serait permis serait défini dans un cahier de charges. Il en serait de même pour tout responsable syndicaliste, politique, militaire, religieux, corporatif, et même simple citoyen, quant à une atteinte à la sûreté nationale, un crime imprescriptible quant à leur statut pénal.

- Réduire les partis politiques en deux groupements plus les indépendants ou, à défaut, le nombre au strict minimum,

- Que les corporations syndicales, les associations, les organisations non gouvernementales, les représentations consulaires parlant des Maliens de l'intérieur ou de l'extérieur et autres reconnues et enregistrées au niveau de l'administration territoriale, les confessions et les congrégations religieuses soient hors du champ politique et se concentrent sur leur domaine de foi, tel que défini dans les statuts et règlements dont dépôt au niveau l'administration territoriale fait foi.

- Réduire les corporations syndicales à trois pour en finir avec ce désordre endémique où les corporations seraient presque devenues des chapelles politiques avec trop de sonorités, à l'affût d'intérêts pécuniaires profitant aux retraités, des curés prêts à enfile les gants, un raccourci par rapport à la sagesse du sermon.

De notre vécu, la foule de manifestants ne saurait exiger de ses dirigeants l'élégance démocratique tout en imposant, pour ses fins, la violence, les voies de faits, sans suites pénales, ses diktats qui, généralement, sortent de la législation, le bon sens. Il en serait de même pour les clandestins organisés en confréries qui, généralement, par crainte de perdre des avantages liés à leurs places, positions, ne se mêleraient de rien, même des scrutins, tout en restant à l'affût, attendant le bon moment quand l'arbre commence à porter

des fruits mûrs, pour tout renverser à leur profit, comme une OPA (offre publique d'achat) par une prise de contrôle inverse. Le pays a trop souffert dans son existence de cette façon amoralisée de parvenir à ses fins en infiltrant les manifestants dans le sens de provoquer le chaos, la 25ème colonne (après tout le monde) différente de la 5ème colonne qui opère de l'intérieur pour l'ennemi ; surveiller ces militants de la 25ème heure qui emprunteraient la pirogue en sécurisant les embarcations d'éventuels sabordages ou sabotages, voire de remplacer les pirogues classiques vulnérables par la solution des pirogues à balancier appelées "praos" en usage chez les aborigènes de l'Océanie depuis plus de 3.000 ans, selon les recherches océanographiques et archéologiques. Les "praos" seraient des pirogues légères à voile dotées d'un flotteur de tronç fixé à un côté de l'embarcation lui servant à l'équilibrer, à le stabiliser et à éviter les naufrages en cas d'agitation de la mer. À défaut, voir aussi la possibilité d'embarcations multicoques comme le catamaran (deux coques reliées entre elles) ou le trimaran qui réunirait trois coques. La traduction de ces possibilités par rapport à notre pirogue qui voguerait sur nos fleuves tranquilles serait d'armer plus notre Loi fondamentale d'ingéniosités mettant à l'abri d'éventuels actes de piratage notre pays par mauvais temps de houle et au mauvais endroit entre les récifs,

Pour encore dire que lors de la traversée du fleuve où ils se seraient infiltrés parmi les passagers d'une embarcation, tout en faisant l'état des lieux, au beau milieu d'un niveau de la quille fleuve agité, ils font chavirer la pirogue à bâbord (gauche) ou à tribord (droite), ou ils la font couler en tirant sur la mèche obstruant le trou d'évacuation des eaux résiduelles et d'infiltration lors des traversées. En maîtres-nageurs, ils regagnent aisément les côtes en toute quiétude après leur forfait. Par contre, l'embarcation reposerait par plusieurs mètres de fond, sans compter les victimes à la dérive. La foule et ses meneurs seraient-ils au-dessus de la voûte institutionnelle ? D'un passé triste, lors d'une succession au trône selon l'ordre de régence dans une des multitudes de royaumes d'avant colonisation, un prince déficient mental s'est présenté devant le conseil constitutif ou conseil de sages et aurait demandé son dû, qui devrait lui revenir de plein droit en tant qu'héritier légitime, aîné

de toute une fratrie. Vu la gêne du conseil, un conseiller aurait demandé une suspension momentanée de séance. Il se leva pour suivre le prétendant. A son retour, il demanda comme si de rien n'était de reprendre la séance tout en disant qu'il aurait accompli son travail et, cela, devant une assistance médusée, effrayée. Ceci pour dire qu'en cas de vacance du pouvoir, le conseil constitutif regroupant toutes les institutions devrait se réunir pour confirmer ou infirmer le successeur légataire à la magistrature suprême. Il n'en demeure pas moins que le président de la république soit et reste le responsable de la première des institutions. Lundi, 10 janvier 2022, nous avons suivi sur les ondes de l'ORTM, la remise de la maquette de la première mouture de la nouvelle constitution devant remplacer celle de 1992. Nous remercions beaucoup l'équipe pour le travail abattu et pour la qualité du travail. Mais il faudrait reconnaître que nous sommes restés sur notre fin avec des inquiétudes pour la suite, comme après s'être libéré des sangles de la servitude, ne sachant où aller, l'esclave affranchi de la servitude retourne à l'enclos et demande à se faire interner... Certes c'est un projet étoffé dans le fond qui ressemblerait aux autres constitutions, si non tant occidentales citées plus haut qui ne va pas assurer la sécurité et la sérénité du Mali en tant que nation en devenir. Toujours cassé dans son évolution, et remise aux calendes grecs. Nous avons toujours opté pour régime présidentiel fort, pour autant le président après son investiture, innocent qu'il serait, serait assis confortablement dans la grosse cuillère d'une catapulte. En cas de trouble ou de conspiration, qui comme au lieu de tirer sur la corde H pour libérer la grosse cuillère et balancer le boulet de projectile au loin comme tant cité dans l'histoire de l'humanité, dans la foule, il aurait toujours quelqu'un qui dissimulerait un sabre. Notre catapulte se trouverait toujours auprès de "l'escalier des Gémonies" où en l'an 69 après J.C., l'empereur romain Vitellius serait lapidé à mort par la foule romaine. Son corps fut ensuite exposé sur le tristement célèbre escalier des Gémonies à quelque pas du Capitole, puis trainé en état de putréfaction par un croc de boucher et jeté dans le Tibre" Suétone dans la vie des douze Césars (Chapitre XII). En remontant l'histoire : "Quelle infamie de fin de règne !". Même les enfants seraient marqués et reclus à vie. Et pourtant, comme le

dirait l'autre, " On voit tout autrement de la cour d'un palais que sur un haut de chaume". Que c'est triste d'avoir constaté que ces fils et filles d'anciens hauts responsables que certains qualifieraient d'anciens dignitaires, que pour autant sont d'une précocité d'esprit républicain très élevé, doublé d'une intelligence sans pareil ; caractères qui pourraient beaucoup servir le pays, au lieu de les confiner dans une stigmatisation de reclus, parce que trop brillants pour pâler les « astres ». Or le nouveau Mali aurait plus besoin de l'excellence. Comme un refrain de sagesse des nations : "Il n'y a pas loin du Capitale à la roche Tarpéienne". Les honneurs et la célébrité n'empêchent pas la déchéance et la chute d'arriver tel fut la Rome antique et tel est le Mali d'aujourd'hui. Une tragédie qui pourrait prendre fin avec le vouloir, l'intelligence pratique et la sagesse de nos concitoyens. Qu'il plaise au autorité, au regard de tout ce que nous venons de faire directement cas, de parts la sensibilité du domaine ; de constituer une autre sous-commission de réflexion et de rédaction d'une nouvelle constitution, un travail relevant du fondamental donnant la primauté aux institutions républicaines à leur interdépendance aux détriment d'un État fort, substance de la constitution en cours d'élaboration dont la copie aurait été présentée au président de la république en séance solennelle du lundi 10 Octobre 2022. Nous avons plusieurs types de régimes institutionnels à travers le monde, des plus stables au trinitrotoluène ou au trinitrobenzène voir de la nitroglycérine, très instable. Il y aurait des exemples de régimes institutionnels à renforcer en Afrique pour en faire école. Des modèles qui auraient fait suite à une succession d'instabilités très violentes, qui de nos jours cités, pourraient nous inspirer comme le cas du Ghana du Nigeria entre autres. Comme en 1992, évitons à l'extrême les expertises étrangères qui une fois sollicitées, n'hésiteraient pas à en informer leurs autorités étatiques avec tout le risque d'installation de logiciels pirates préformates. Comptons sur l'expertise nationale interne et expatriée. En cas d'option pour le régime institutionnel il serait important de se donner un minimum de cinq ans pour un contenu réel et réfléchi, pour que le choix soit vraiment opérationnel à défaut d'avoir une coquille vide. En termes de sécurité des institutions et de sûreté intérieur, elle serait assurée uniquement sous la res-

ponsabilité du chef d'état-major général des armées sans interférence aucune de la hiérarchie administrative, qui appliquerait le code de procédure militaire avec obligation de résultat et rendra par la suite compte. Désormais que le suffrage du peuple soit respecté durant toute la durée du mandat et que ne soit plus objet de contestation ou de déstabilisation de la part d'individus pour diverses raisons ou de mouvements intentionnels à but de nuire à la stabilité du pays.

Que le respect et la discipline soient

L'intérêt du régime institutionnel résiderait en la limitation de la fragilité de nos états depuis les indépendances formelles. Une fragilité de divers ordres : international, national et environnement du fait de la présence d'une cible vulnérable, que serait le président de la république qu'on chercherait à tout prix, par tous les moyens à déstabiliser. Sa déstabilisation entraînerait la chute de toutes les institutions par décrochage ou par effet domino ; ce qui expliquerait pour beaucoup, cette récurrence de coups d'états, qui une fois résolue, nous permettrait d'atteindre la stabilité, gage de véritables conditions de développement. Au lieu d'un seul fil comme dans une horloge à pendule où tout serait accroché, qui par finir s'immobiliserait à cause du manque de remontage (animation), ou de la cassure suite à l'excès de la charge pendulaire, il y aurait lieu faire comme dans la construction d'un immeuble sous d'autres cieux, où on procéderait d'abord par une fouille, puis la réalisation du radier (le peuple), l'implantation des poteaux de béton reposant sur des fondations solides, se tenant par un chaînage armé solide, le tout couvert par un bon dallage de compression qui couvrirait toute l'ossature les murs, ce qui permettrait de limiter l'effet, les efforts appliqués, et de répartir les forces sur toute la surface (réf : travaux). Si le radier manque ou s'il est mal fait, par effet tectonique (mouvement) du sol et de la chaleur, les piliers de poteaux vont bouger entraînant des fissures dans la structure, d'où la nécessité de bien le faire et de bien le contenir. Même si un poteau venait à céder, les charges seraient réparties entre les autres poteaux, évitant à la structure de s'écrouler. Avec une bonne fondation, un édifice pourrait porter combien de niveaux ? Les

charges seraient toujours fonction des fondations ... de ce que l'on aurait prévu d'après nos notes de calculs. Avec un tel système de gouvernance, le navire Mali pourrait voguer allégrement parmi les eaux dangereuses, entre récifs et massifs coralliens, avec limitation de l'effet chantage sur l'Amiral de premier magistrat de la république, qui serait plus protégé de lui-même, de ses proches et collaborateurs, et de ses adversaires. L'objectif serait de mettre le pays à l'abri de biens de soubresauts déstabilisateurs, du fait de la suppléance institutionnelle obligatoire et indispensable à l'avènement d'un autre Mali, le Mali de nos rêves qui deviendrait réalité. Pour une meilleure promotion citoyenne, il serait impératif de travailler encore plus sur les devoirs citoyens, une contrainte indispensable pour contraindre et confiner la population à l'ordre et limiter l'anarchie. Loin d'être un fardeau pour les citoyens, les obligations seraient un hymne, par la culture de la discipline patriotique.

Au finish, perdus, inquiets et sonnés par l'idée d'éventuelles de conditions de retour du champ par le même sentier battu, nous nous sommes rappelés d'un chemin par lequel on y accédait avant, qui par la suite aurait été malheureusement supprimé et annexé par certains voisins. Nous nous sommes donné la peine de passer par cette voie envahie par la broussaille, comme un tracteur, pour accéder 150 mètres plus loin à une route aménagée, bien dégagée jusqu'à la nationale. Nationale qu'on aurait atteinte sans difficulté tout en parlant d'autres choses plus utiles comme les aménagements à venir. Un régime politique est voulu alors que le système politique est imposé. Il représente l'organisation des pouvoirs publics et notamment le mode de désignation des personnes exerçant le pouvoir et leurs rapports mutuels. Ces règles sont détaillées dans la Constitution. Dans un régime parlementaire le pouvoir exécutif est confié à un gouvernement issu du parti (ou de la coalition) majoritaire et le pouvoir législatif est confié à une ou deux assemblées (principe du bicaméralisme). La faible séparation des pouvoirs peut amener une forte instabilité, chacun des deux pouvoirs pouvant renverser l'autre. Dans un régime présidentiel (notamment aux États-Unis), la séparation des pouvoirs est très stricte. Le pouvoir exécutif est confié à un chef d'État élu au suffrage universel qui cumule tous les pou-

voirs exécutifs. Ce système marqué par une forte séparation des pouvoirs peut se retrouver facilement paralysé si le président se retrouve sans majorité dans les Assemblées. Au Mali, l'expérience du régime semi-présidentiel qui est en réalité un régime présidentiel déguisé a montré ses limites depuis les indépendances. Le Mali se doit donc d'expérimenter le régime parlementaire.

Telle serait notre volonté pour la future constitution

Au-delà en terme de projets rural et industriel, que le ministère de l'administration territoriale verse dans le patrimoine des eaux et forêt tout le patrimoine foncier vierge non exploité, que aucune concession rurale ne soit morcelé et transformé en lots à usage d'habitation, alimentant la spéculation foncière avec risque par la suite de destruction par vandalisme de l'activité agropastorale du voisinage, comme le vers dans le fruit, au détriment de nos ambitions pour l'agriculture, un véritable péril qui profilerait à l'horizon. Que l'Etat reste propriétaire des terres et ne jamais céder la propriété aux paysans au risque de voir détruire toutes la réserve foncière agricole aux détriments de la spéculation, de l'immobilier et autres grosses cylindrées sans compter le matrimonial. En cas de besoin la préfecture à travers le ministère de l'administration territoriale, ministère qui fera la demande auprès du ministère de l'environnement et eaux et forêt pour déclassement. Je profiterai de l'occasion pour saluer le travail de la dynamique équipe en charge du ministère de l'administration territoriale (avec toutes nos excuses), étoffée d'universitaires, d'énarques dont certains seraient sortis de Strasbourg après avoir été formés à la nouvelle Ecole Nationale d'Administration du Mali, une école d'élite pour la bonne gestion et l'administration dans son ensemble de tout le territoire, pour le travail abattu, pour plus d'ordre, de visibilité et d'ambitions. Rappelons, selon le site Web de l'ENA, la nouvelle Ecole Nationale d'Administration du Mali, une école d'élite, serait ouverte en 2006 sur initiative du premier ministre Modibo Sidibé pour suppléer le manque de spécialistes de l'administration malienne. Paraphrasant un ancien dirigeant de ce pays: « Avec de telles réalisations, comme l'université de Kabala et la nouvelle ENA, on ne peut pas

dire que ces dirigeants n'ont pas d'ambitions pour le Mali... ». N'oublions pas que le Mali serait d'un grand espoir par ses réserves en terres cultivables et en eaux, pour toute l'humanité et occuperait une place très importante dans la convention de RAMSAR sur les terres arides. Que seul l'administration territoriale aurait le droit de l'attribution des terres par la même occasion, qu'il soit donné au département s'occupant des eaux et forêt l'inventaire et l'initiative d'aménagements possibles de toutes terres arides et la gestion des occupations illégales et anarchiques pour plus d'ordre et même dans les villes. Les services des eaux et forêts auraient été, et vivement, leur renaissance. Exceptionnellement et compte tenu de l'engouement suscité, les critiques et les enrichissantes options divergentes, et vue l'importance de la Loi fondamentale pour notre pays et toute l'attention portée par les pays africains par le modèle, aucun sacrifice ne serait grand dans le domaine. De l'impartiale des autorités de la transition, qu'il soit permis l'ouverture d'un autre projet d'étude portant sur le régime institutionnel stable différent de ce que l'on a l'habitude de voir comme en Italie et dans certains pays européens. Une étude qui serait probablement confiée à l'association des juristes du Mali.

Projet de constitution B sous régime institutionnel, qui serait soumis au référendum avec le projet de constitution A basé sur le régime présidentiel fort et l'option NON, à la majorité simple, un référendum atypique. Compte tenu de tous ces impératifs, de la durée de transition et d'élaboration des options de loi fondamentale, qu'il soit permis de ne pas tenir compte de critères d'âge maximum pour les élections à venir. De ce couplet de notre hymne national: « Debout sur les remparts, nous sommes résolus de mourir pour l'Afrique et pour toi Mali... », abandonnons cette stature défensive fébrile postcoloniales pour une posture offensive dans la confiance retrouvée, gage de progrès et d'affirmation... Les fortifications auraient causé la perte d'illustres armées comme à Sikasso, selon le Pr Konaré Alpha Oumar ; Koniakari, Hamdallaye, la ligne Maginot, les tranchées, les châteaux forts et bien d'autres systèmes défensifs statiques...

Dr Moussa Dasse Mariko
Cardiologue clinique SaliaDaou

Moulaye Ahmed Boubacar, président du PMTR : « Nous sommes arrivés au bon moment ... »

(PMTR), Parti malien du travail et de la refondation. C'est le nom d'un nouveau parti politique lancé le samedi dernier à la Maison de la presse, à la faveur d'une conférence de presse. Présidé par l'ancien ministre Moulaye Ahmed Boubacar, il a comme devise : Démocratie-Paix et Travail. Le parti vient à point nommé car les autorités de la transition parlent aussi de refondation du Mali.



« Nous sommes arrivés au bon moment car les autorités de la transition parlent de la refondation », déclarait le président du PMTR tout en affirmant le soutien indéfectible de son parti aux FAMA en particulier et aux autorités de la transition en général dans sa lutte contre le terrorisme et la sécurisation de la population et de leurs biens. En effet, le Parti malien du travail et de la refondation est un projet longuement mûri car tous les cercles et régions du Mali ont été déjà parcourus par les fondateurs du parti avant ce jour pour convaincre le peuple malien d'adhérer aux idéaux de ce nouveau-né, plein d'ambitions pour un nouveau Mali. Après avoir été accusé de militant de plusieurs partis politiques par les hommes de médias, Moulaye Ahmed Boubacar, répondra qu'il est à la recherche du meilleur pour Mali, même s'il a déjà appris beaucoup de choses étant jeune membre fondateur du parti Adema-Pasj et RPM. Ayant milité dans ces partis sans pouvoir faire respecter ses ambitions, il a décidé de créer son propre parti. « Je suis à la recherche du meilleur », affirmait-t-il. Comme la refondation du Mali tient

à cœur les autorités de transition, le Pmtr aussi compte d'abord sur ses propres moyens. « Nous sommes arrivés au bon moment et nous ne comptons sur personne que nous-mêmes », déclarera le président du Pmtr. Pour lui, le contexte politico-social et économique dans lequel évolue notre pays interpelle tout patriote à la réflexion et à l'action. Le Pmtr ayant pour devise démocratie-paix-travail définit clairement sa ligne politique. Parlant de démocratie, il dira que le Pmtr entend travailler avec tous et est convaincu que chaque Malien compte, quelles que soient ses idées, sa pensée, son ethnie pour le Mali de nos rêves. Et aucune action ne saura être menée sans l'implication de tous les citoyens et les dividendes qui en découlent au profit de tous. « Sans démocratie, il est difficile de parler de justice sans laquelle aucune stabilité n'est possible. Cependant, notre démocratie se fondera sur nos valeurs culturelles et historiques, nous n'apprendrons de personne », précisera-t-il. S'agissant de la paix, Moulaye Ahmed Boubacar estime que le Mali est une vieille nation

née de plusieurs grands empires et royaumes parmi les plus célèbres d'Afrique : l'empire du Mali, l'empire Songhaï, l'empire du Ghana et plusieurs royaumes. Il va jusqu'à dire que ce vieux pays est constitué de plusieurs communautés ethniques et culturelles ayant décidé de vivre ensemble et de faire du dialogue le soubassement de la vieille nation dont nous parlons.

« Au Pmtr, nous avons la conviction qu'aucun développement ne serait possible sans cohésion, sans entente et donc sans la paix », pense le président du parti.

Ayant été ministre de l'Agriculture, il soutiendra que le travail est le seul moyen d'apporter la noblesse et la souveraineté dans toute société. Le Mali est un pays de travailleurs, d'hommes et de femmes intelligents, donc talentueux.

« Le Mali est un pays regorgeant d'énormes potentialités, d'énormes espaces cultivables, suffisamment arrosés par les plus grands fleuves d'Afrique de l'Ouest, des sources d'énergie renouvelables et durables. Il est aussi un pays qui dispose de plus de 20 000 000 d'habitants dont plus de 40% sont jeunes pour une superficie de 1 241 238 km² », a-t-il expliqué.

Ayant collaboré avec les paysans pendant plusieurs années, il sait que l'agriculture, l'élevage et la pêche sont des activités économiques qui occupent plus de 80% de la population.

« Maliens de toutes les zones géographiques du pays, Maliens de toute les communautés, Maliens de toutes les cultures, Maliens de toutes les religions, rappelons-nous que nous ne formons qu'une seule et même nation dans une Afrique unie, comme le souhaitaient les pères de l'indépendance de notre continent », a lancé Moulaye Ahmed Boubacar.

Adama DAO
Source : Tjikan

Journée culturelle du CENOU : Plusieurs agents récompensés

Le Comité SNESUP-CENOU, en partenariat avec la Direction Générale du Centre national des œuvres universitaires, a organisé le jeudi 19 janvier 2023 la première édition de sa journée culturelle. C'était dans la cour de l'établissement. Elle a été marquée par la remise d'attestations à des agents méritants.

L'événement a vu la participation de plusieurs structures partenaires du Cenou. Plusieurs artistes chanteurs dont Sadio Sidibé et comédiens ont répondu présent et magnifié la journée avec de belles prestations. La journée a été marquée également par des récompenses à l'endroit de certains méritants. Ces distinctions sont de 3 catégories. La première catégorie a concerné deux partants à la retraite. Il s'agit de Diakaridia Koné, en service depuis 1983 dont 9 ans au Cenou (2013-2022), un ancien chef de Division Transport du Cenou et Adama Traoré du Centre national des examens et concours de l'éducation (Cnece), une structure partenaire du Cenou. Adama Traoré a plusieurs fois présidé les travaux des ateliers nationaux d'immatriculation des bacheliers. C'est dans ce cadre qu'il a été remercié par le Cenou avec une attestation de remerciement et un « Ciwara ». Diakaridia Koné qui était représenté par son fils a reçu

lui aussi une attestation de remerciement et un Ciwara.

Le doyen du personnel récompensé

Le doyen du personnel a également été remercié. Il s'agit de Moussa Maïga, chef de service, agent comptable principal, en tant que doyen du personnel et pour ses immenses sacrifices dans l'atteinte des objectifs du CENOU. Il a reçu son cadeau des mains du Directeur Général Adjoint, Pr Amadou Mahamane. Un geste qu'il a apprécié à sa juste valeur. **«Mesdames, Messieurs, chers collègues, le témoignage de sympathie que vous venez de me prodiguer me cause une émotion indicible et je ne trouve pas de mots capables de vous exprimer toute la reconnaissance dont mon cœur est rempli. Je voudrais vous remercier pour cet**

immense honneur que vous me faites, mais mon éloquence ne serait pas à la hauteur de ma gratitude. C'est donc bien simplement, bien fraternellement et bien sincèrement que je vous dis merci à vous tous qui venez de me payer au centuple le peu que j'ai pu faire à ce jour. Vous savez, j'ai toujours considéré le CENOU comme une seule et même famille pour tous les hommes et toutes les femmes qui y travaillent, et nous ne devons y avoir qu'une seule ambition, la réussite du service, notre réussite, et pour ce faire nous devons rien ménager, et aucun sacrifice n'est de trop pour chacun de nous. CENOU, Centre National des Œuvres Universitaires ! Que de mission et de tâches réalisées depuis sa création avec seulement (08) huit agents en 2001 à aujourd'hui avec près de (200) deux cents agents ! Grâce aux efforts et aux sacrifices consentis par chacun d'entre vous, sous le leadership, la disponibilité et l'abnégation de notre bien cher et dévoué colonel-major Ousmane Dembélé le Directeur Général. Merci à vous tous, sans oublier tous ceux qui ont contribué à amener le CENOU à ce niveau à un moment de leur vie et qui ne sont pas avec nous aujourd'hui. Il s'agit aussi bien des anciens Directeurs Généraux et autres Cadres que de simples agents. Merci.



Grand merci à vous tous et que Dieu bénisse le CENOU et son dynamique Comité Syndical », a remercié Moussa Maïga, chef de service agent comptable Principal du CENOU.

Pour la deuxième catégorie, elle a concerné les agents qui se sont fait distinguer durant l'année 2022 pour leur contribution dans l'atteinte des objectifs du CENOU. À savoir l'amélioration des vies des conditions de vie et d'études des étudiants. Ils ont reçu leurs cadeaux (attestations de remerciements) des mains de leurs chefs de services.

Il s'agit de Souleymane B Coulibaly du Service des Finances et du Matériel (SFM), Yatime Togo du Service des Allocations Financières (SAF), Housseini Pamatackou du Centre régional des œuvres universitaires (Crous), Youssouf Cissé du Service logements et restauration (SLR), Zeynabou Maïga du service de Contrôle financier (CF), Lassine Sacko (chauffeur), Ely Diallo (secrétaire particulier du DG), Mamadou Lucien Doumbia du Service sports, arts, cul-

ture et loisirs (Ssacl), Baba Sidibé du Centre régional des œuvres universitaires (Croub), Fatoumata Diallo du Bureau d'Accueil et d'Orientalion (BAO), Diakaridia Koné (agent partant à la retraite), Boubacar dit YI Kouma du Service administration, affaire juridique et de la coopération (Saajc), Sadio Diarra du Centre régional des œuvres universitaires de Koulikoro (Crouk), Mamadou Keita du service ACP (agent comptable principal), Aminata Sékou Hama Dicko du service Santé et de l'action sociale (Ssas), Daouda Soma Traoré de la Cellule informatique et de la communication et Sékou Wan (personnel d'appui).

S'agissant de la 3ème catégorie appelée catégorie prix spéciaux, il s'agit de 4 agents dont 3 (Gouanga Zery Traoré du Crous, Jeanne d'Arc dite Nagnouma Keita du Crous et Sitan Traore du SAF) qui se sont fait distinguer dans le traitement des demandes de bourses en ligne et un autre agent du nom de Bayo Kamaté du Centre régional des œuvres universitaires de Ségou qui s'est fait remarquer lui aussi dans

le traitement des bourses des étudiants de l'enseignement supérieur.

Dans son discours, le Directeur Général a tenu à remercier et à saluer le Comité Syndical pour cette belle initiative. Il a profité de l'occasion pour préciser que ces distinctions ont pour but d'encourager davantage les agents dans l'atteinte des objectifs du Cenou.

Pour sa part, le Secrétaire Général du comité Snesup du Cenou, Youssouf Coulibaly a remercié toutes les bonnes volontés qui ont contribué à la réussite de l'événement. Il a remercié tout le personnel du Cenou pour la forte mobilisation.

Pour les récipiendaires, ils n'ont pas pu cacher la joie qui les animait après ces distinctions. On ne voyait que la joie et la fierté sur les visages.

M.Dolo
Source : Tjikan



CENOU Mali

Burkina Faso : La France rappelle son ambassadeur et retire ses troupes

Le ministère français des affaires étrangères a annoncé jeudi qu'il rappelait son ambassadeur au Burkina Faso pour des consultations, un jour après que Paris a décidé de retirer ses troupes du pays d'Afrique de l'ouest à la demande de ses dirigeants militaires... environ 400 membres des forces spéciales françaises étaient basés dans le pays dans le cadre d'un déploiement militaire plus large visant à combattre les extrémistes dans la région du sahel en Afrique.



Le ministère français des Affaires étrangères a annoncé jeudi qu'il rappelait son ambassadeur au Burkina Faso pour des consultations, un jour après que Paris a décidé de retirer ses troupes du pays d'Afrique de l'Ouest à la demande de ses dirigeants militaires.

Un haut responsable du ministère des Affaires étrangères a déclaré que la décision a été prise « dans le contexte des derniers développements au Burkina Faso » afin de mener « des consultations sur l'état et les perspectives de notre coopération bilatérale » avec l'ambassadeur Luc Hallade. Le fonctionnaire a demandé l'anonymat conformément aux pratiques habituelles du gouvernement fran-

çais.

La junte militaire du Burkina Faso avait demandé à la France de rappeler son ambassadeur au début du mois.

Le ministère français des Affaires étrangères a déclaré mercredi que les troupes françaises déployées au Burkina Faso auront quitté le pays dans un mois, conformément à la notification par le Burkina Faso de la résiliation de l'accord de 2018 sur la présence des troupes françaises sur son sol.

Environ 400 membres des forces spéciales françaises étaient basés dans le pays dans le cadre d'un déploiement militaire plus large visant à combattre les extrémistes dans la région du Sahel en Afrique.

Le sentiment anti-français s'est accru au Burkina Faso, une ancienne colonie française, depuis que le chef de la junte Ibrahim Traoré a pris le pouvoir en septembre. Traoré a été plus ouvertement ouvert à travailler avec d'autres pays, notamment la Russie.

La décision du régime burkinabé intervient cinq mois après que la France a achevé son retrait du Mali après neuf ans de lutte contre les extrémistes islamiques aux côtés des troupes régionales.

Environ 3 000 militaires français sont déployés dans la région du Sahel, la plupart basés au Tchad et au Niger.

APA

PDCI-RDA : Le Secrétariat Exécutif invite les membres statutaires à la mobilisation pour le congrès extraordinaire de mars prochain (Déclaration)

Le dimanche 29 janvier 2023, les organes et structures du PDCI - RDA, ont présenté leurs vœux de l'année 2023, à SEM Henri Konan BEDIE, Président du PDCI- RDA, à Daoukro, son village natal.

Le Secrétariat Exécutif du PDCI- RDA, se réjouit de l'accueil chaleureux et fraternel réservé aux militantes et militants du Parti par le Président Henri KONAN BEDIE et son épouse.

Le Secrétariat Exécutif du PDCI-RDA salue la grande mobilisation des organes et structures du Parti en cette circonstance heureuse et remercie très sincèrement les militantes et militants du Parti pour cette marque d'estime et d'affection, à l'endroit du Président du Parti et de son épouse, madame Henriette Konan BEDIE.

A l'occasion de cette cérémonie et en réponse aux vœux souhaités au nom du PDCI-RDA par le porte-parole, le Député-Maire Jacques Gabriel EHOUE, le Président du Parti a délivré un message dans lequel il a particulièrement insisté sur la discipline, l'entente, la cohésion, les élections locales de 2023, la défection de certains responsables du Parti pour d'autres horizons politiques, la question des alliances et la tenue d'une session extraordinaire du Congrès, au mois de mars 2023.

Le Secrétariat Exécutif du PDCI-RDA, réuni en sa douzième session extraordinaire, le mardi 31 janvier 2023, a analysé le discours dense prononcé par le Président Henri Konan BEDIE, Président du PDCI- RDA.

Le Secrétariat Exécutif du PDCI- RDA, organe exécutif des décisions du Président du Parti (article 46 des statuts):

Exprime son admiration au Président du Parti, son Excellence Henri Konan BEDIE, pour la clarté de ses prises de position sur des questions sensibles du Parti, telles que les défections de certains responsables du parti et les alliances;

Soutient l'organisation d'une session extraor-

dinaire du Congrès en application de l'article 35 des statuts de notre parti;

Se félicite de l'ordre du jour de ladite session extraordinaire du congrès annoncé par le Président du Parti ; à savoir, prioritairement, la mise en conformité de nos statuts et de notre règlement intérieur avec le nombre de membres du Bureau Politique, appliquant ainsi l'article 102 des statuts du Parti;

S'engage à jouer pleinement son rôle dans la réalisation des instructions ainsi données;

Invite les membres statutaires du Congrès à se mobiliser dès à présent pour ce rassemblement du mois de mars 2023, moment de communion et de fraternité .

En ce qui concerne, les modalités pratiques de l'organisation de la session extraordinaire du

Congrès projetée en mars 2023, le Secrétariat Exécutif du PDCI- RDA, demande aux militantes et aux militants de rester à l'écoute du Président du Parti.

Enfin, le Secrétariat Exécutif du PDCI- RDA invite les militantes et militants à demeurer mobilisés et à faire bloc, dans la discipline, autour du Président du Parti, SEM Henri Konan BEDIE, en vue de garantir des lendemains meilleurs au PDCI-RDA, notre famille politique.

Fait à Abidjan, le 31 janvier 2023

Pour le Secrétariat Exécutif du PDCI- RDA

Pr. Maurice Kakou GUIKAHUÉ

Vice-Président Secrétaire Exécutif, chef du Secrétariat Exécutif du PDCI- RDA



Qui a fait une belle carrière entre Anelka et Drogba ? Les chiffres mettent fin au débat !

L'un est considéré comme un talent gâché, l'autre une récompense du travail acharné. L'un a à vie l'étiquette de bad boy, l'autre même après sa vie de footballeur a gardé une place de choix dans le cœur de ses compatriotes au point d'aspirer aux plus hautes fonctions dirigeantes. Si à la base, tout les éloigne, le football les a quand-même réunis. Mieux, dans le même club, au Chelsea FC où en 2009 ils sont passés à un cheveu de la consécration en Ligue des Champions.



Oui. Nicolas Anelka et Didier Drogba sont des noms qui résonnent encore fort aujourd'hui dans les oreilles des amateurs du sport roi. Des attaquants de race, des buteurs prolifiques, des chausseurs de statistiques.

DROGBA, LE SÉRIAL BUTEUR

Didier Drogba débute sa carrière professionnelle au Mans en 1998 avant de signer quatre ans plus tard en faveur de Guingamp. Il ne fait qu'une année à l'EAG avant de rejoindre l'Olympique de Marseille. C'est au sein du club Phocéen que l'attaquant ivoirien va véritablement commencer à attirer la lumière sur lui. Il réussit à trouver à 32 reprises le chemin des filets lors de la saison 2003-2004. Ses performances stratosphériques lui ouvrent les portes de Chelsea. Demandé par José Mourinho, il signe chez les Blues lors du mercato 2004 contre un chèque de 38,5 millions d'euros. Au sein du club Londonien, Didier Drogba prend une nouvelle dimension. En huit ans de vie, il

remporte d'importants trophées dont une Ligue des champions en 2012 contre le Bayern Munich. Après Chelsea, l'ancien international ivoirien s'envole en Chine où il s'engage en faveur du Shanghai Shenhua avant de faire son

retour en Europe du côté de Galatasaray. Après quelques mois passés chez les Cimbom, Didier Drogba fait son retour libre chez Chelsea en juillet 2014. Un an après, il signe en faveur de l'Impact Montréal avant de s'offrir une dernière danse à Phoenix Rising FC. Le 1er décembre 2018, il décide de mettre un terme à sa carrière professionnelle.

ANELKA, L'ÉTERNEL CRACK

Formé au Paris Saint-Germain, Nicolas Anelka débute sa riche carrière en 1996 au sein du club de la capitale française. Après juste une petite saison en pro, il file en Angleterre où il s'engage en faveur d'Arsenal. Il fait deux années convaincantes chez les Gunners avant de rejoindre l'Espagne et le Real Madrid. Après l'Espagne, Nicolas Anelka fait son retour au Paris Saint-Germain avant de retourner en Angleterre, d'abord à Liverpool en prêt puis à Manchester City en transfert définitif. Il signe par la suite à Bolton après avoir fait un tour au Fenerbahçe en Turquie. Lors du





mercato d'hiver 2008, Nicolas Anelka s'engage en faveur de Chelsea contre un chèque de 18 millions d'euros. Quatre ans après, il rejoint le Shanghai Shenhua en Chine puis fait son retour en Europe un ans après du côté de la Juventus. Il signe une nouvelle fois en Angleterre, cette fois-ci du côté de West Brom avant de s'offrir un dernier challenge à Mubai City en Inde.

LES CHIFFRES TRANCHENT...

En clubs, Didier a réussi à inscrire 303 buts en 688 apparitions dont 36 en Ligue des champions. La légende ivoirienne a également distribué 61 passes décisives malgré son statut de numéro 9. C'est largement mieux que les 209 buts et 21 passes décisives en 670 apparitions de Nicolas Anelka en clubs. En sélection, l'ancien de Chelsea fait toujours mieux que l'ancien attaquant tricolore, qui compte 14 buts en 69 apparitions, alors que Didier Drogba est à 67 réalisations en 107 apparitions.

QUE DISENT LES PALMARÈS ?

Didier Drogba a été quatre fois vainqueur de la Premier League et de la FA Cup, trois fois vainqueur de la Coupe de la Ligue anglaise, deux fois vainqueur du Community Shield et de la Ligue des champions. Il a également remporté le championnat, la Supercoupe et également la Coupe de Turquie.

Nicolas Anelka a également remporté à deux reprises la Premier League avec Arsenal en 1998 puis Chelsea l'an 2010. Deux Community

Shield puis trois FA Cup avec les deux équipes différentes. L'ancien international français a remporté une Ligue des champions avec le Real Madrid en 2000. La Coupe Inter-

toto avec le Paris Saint-Germain en 2001, le championnat de Turquie en 2005 et la Serie A en 2013 avec la Juventus.

Contrairement à Drogba, Nicolas Anelka a remporté trois compétitions avec l'équipe de France. D'abord le tournoi de Toulon avec les U20 en 1997, l'Euro 2000 puis la Coupe des confédérations en 2001

Du point de vue Palmarès, on peut aisément dire que la légende tricolore dépasse Didier Drogba, qui n'a pas pu remporter de trophée avec la Côte-d'Ivoire. Il a pour rappel terminé vice-champion d'Afrique en 2006 puis 2012 avec sa sélection nationale.

Au finish, Didier Drogba remporte le battle devant Nicolas Anelka. En club comme en sélection, la légende ivoirienne a surclassé l'ancien international tricolore, malgré les trophées remportés par ce dernier avec l'équipe de France.

Source: Afrique Sports





Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous pouvez amorcer une formation pour redonner du souffle à votre carrière. Saturne et Pluton-Capricorne vous obligent à faire des concessions et effectuer des tâches peu agréables avant de vous sentir à un poste qui correspond le plus à votre personnalité.

Vous continuez de réfléchir à des moyens de réaliser des économies. Vous pouvez trouver des astuces ou réaliser du bricolage encore pour aujourd'hui. Le besoin de transformer les objets pour éviter des frais est un moyen de stabiliser votre trésorerie.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous arrivez plein de bonnes intentions au travail. Vous décidez de laisser les vieilles querelles entre collègues au placard. Vous relativisez, vous ne rétorquez plus aux petites piques. Vous vous sentez plus léger et ça fait du bien !

Vous redoutez la pénurie, mais vous n'avez aucune crainte à avoir, la journée s'annonce bien. Aujourd'hui des petits revenus supplémentaires vous permettent de vous octroyer quelques bonus, ça tombe très bien. Vous êtes plus que satisfait.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Les discussions avec un collègue peuvent vous envoyer vers des pistes professionnelles inattendues. Votre besoin de communiquer peut vous orienter vers une activité en équipe. Un nouveau poste peut être recherché en dilettante, car rien ne presse.

Des déceptions sont possibles avec les attentes matérielles. Si l'on vous demande de prêter de l'argent, réfléchissez à deux fois. Le budget est insuffisant dans le train de vie. Votre salaire part rapidement dans les sorties amicales et les coups de coeur.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Un tournant de carrière pourrait subvenir si vous le souhaitez depuis longtemps. Jupiter s'y emploie et la promesse d'une meilleure situation stimule votre esprit d'entreprise. Vous vous montrez nettement plus actif et les résultats vous donnent raison.

Toutes les conditions sont réunies pour l'amélioration de votre situation, de votre confort de vie et de vos finances. Il faut dire que vous avez fait ce qu'il fallait pour ! Rien n'est dû au hasard. Le mérite en revient à vous seul.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous aimeriez avoir des responsabilités plus grandes. Avec Uranus en Taureau, ce souhait peut se présenter d'une façon inattendue, par un remplacement momentané. Ne provoquez pas la situation, le hasard et une rencontre sont à l'origine de cette évolution.

L'imprévu est l'une des causes de dépenses imprévisibles. Cependant, Mercure dans votre signe vous donne une bonne disposition pour la gestion et pour bien organiser le budget. Des astuces ou de bonnes affaires sont possibles pour gagner des économies.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous êtes un excellent élément dans votre entreprise. Votre hiérarchie vous donne de nouvelles responsabilités, vous avez l'opportunité de démontrer vos talents. Vous reprenez la direction d'un projet en cours, votre détermination paie. Foncez !

Aujourd'hui vous pouvez améliorer vos revenus, mais avant de vous lancer, réfléchissez bien, n'agissez pas sur un coup de tête. Vous avez besoin de conseils avisés. Pour éclairer votre lanterne, rapprochez-vous d'une personne spécialisée en finances.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Les astres en Vierge vous donnent envie de vous isoler. Une petite introspection survient par rapport à votre carrière professionnelle. Vous pouvez songer en secret à un tournant dans votre parcours professionnel. Cependant la patience est recommandée.

Pour réaliser des économies, vous pouvez faire du bricolage ou vous orienter vers les soldes. Vous êtes prudent pour les dépenses qui ne sont pas liées à des obligatoires. Le bon sens règne, si vous faites un achat cher, pensez à le régler en plusieurs fois.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

C'est le moment d'agir ! Mars booste votre esprit d'entreprise et Neptune votre inspiration. Avancez vos pions. Une rencontre importante pour votre avenir professionnel est possible aujourd'hui. Soyez attentif aux signes !

Ne vous laissez pas tenter par un achat qui constituerait une dépense excessive. Ce n'est pas parce que vous avez un compte bien garni que vous devez le dilapider. Freinez votre désir de possession qui en fait ne compense qu'un manque dans un autre domaine. À méditer !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vous pourriez engager une formation intéressante pour la continuité de votre carrière professionnelle. Jupiter en Sagittaire vous donne la possibilité d'amorcer des démarches et faire valoir vos compétences et de passer à une étape prometteuse pour l'avenir.

Il règne un climat de dépenses diverses qui partent dans les articles pour vous faire plaisir. Les vêtements et les coups de coeur dans les boutiques peuvent faire partie de vos achats. Des petites contrariétés sont capables de créer des dépenses compulsives.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Un proche de votre entourage professionnel vous fait de l'ombre. Vous êtes agacé de voir cette personne dans le top du classement, vous tentez de lui tirer la bourre, vous avez plus d'un tour dans votre sac, vous usez de différents stratagèmes.

Aujourd'hui grâce à des finances prospères vous prenez les devants pour faire de nouveaux projets. Achats de mobilier ou autres, vous listez ce dont vous avez besoin. Vous adoptez un comportement raisonnable. Bravo, c'est tout à votre honneur.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Les activités réclament d'être réactif et d'anticiper aussi pour évoluer. Vous êtes largement à la hauteur et pouvez booster ceux qui travaillent à vos côtés. Attention à la rivalité professionnelle qui pourrait s'abattre dans un projet professionnel.

Si vous faites une sortie avec un ami, il est nécessaire de vous fixer une limite de dépenses. Les astres vous donnent envie de craquer sur des articles haut de gamme ou des objets décoratifs pour embellir votre intérieur. Les dépenses sont diversifiées.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vous préparez activement votre rentrée. Vous ne laisserez rien au hasard. Vous revoyez l'organisation, anticipez votre planning et mettez en place de nouvelles stratégies. Vous êtes à fond dans votre job, la famille pourrait s'en plaindre...

Sous les influx bénéfiques de Saturne et de Pluton, votre gestion sera exemplaire ! Si tel n'est pas le cas, ces deux astres vous rappelleront à l'ordre ! Vous ne pourrez échapper à la vérification de vos comptes et à une refonte de votre budget.

L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ...
n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23